



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

# Rapport d'activité 2014

Mars 2015



# SOMMAIRE

A. Les accents de la politique générale.....	5
B. La coordination du Gouvernement et des Institutions .....	7
C. Les services et organes .....	8
1. Le Service des médias et des communications (SMC) .....	8
1. Lancement de l’initiative « Digital Lëtzebuerg » .....	8
2. Médias .....	9
3. Communication électronique .....	11
4. Services postaux .....	16
5. Activités satellitaires.....	16
6. Protection des données .....	17
7. Activités au niveau européen .....	18
8. Promotion des compétences TIC .....	20
9. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle .....	20
2. Le Service information et presse du gouvernement (SIP) .....	29
1. Introduction .....	29
2. Département informations gouvernementales et relations presse .....	29
3. Département luxembourg.lu .....	35
4. Département édition.....	39
5. Département revues de presse et monitoring audiovisuel.....	40
6. Département relations publiques .....	41
7. Avis et Envois à la presse .....	43
8. Service « Permanence » du SIP .....	43
9. Autres activités du SIP.....	43
3. La Commission d’Economies et de Rationalisation (CER).....	48
1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l’Etat au cours de l’exercice 2014 (numerus clausus) .....	48
2. L’élaboration de 1.556 avis en matière d’engagement et de remplacement de personnel .....	49
3. L’allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l’exercice 2014. ....	49
4. Le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN) .....	50
1. Personnel .....	50
2. La structure de Protection Nationale.....	50
3. Activités et projets du HCPN sur le plan national .....	52
4. Activités du HCPN sur le plan international.....	58
5. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR).....	61
6. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l’Enrôlement forcé (CDREF) .....	63
7. Relations avec le Parlement – Service Central de Législation.....	66
1. Introduction .....	66
2. Suivi des travaux parlementaires .....	66
3. Édition du Mémorial.....	68
4. Statistiques concernant les publications.....	69

8. Département des cultes .....	72
D. Annexes .....	74
1. Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de 2014.....	74
2. Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre au cours de l'année 2014.....	76
3. Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2014.....	77

## **A. Les accents de la politique générale**

L'année 2014 a été marquée par une forte intensité normative tant au niveau de l'accompagnement et du suivi des projets de loi et de règlement déjà introduits dans la procédure, qu'au niveau de l'élaboration de nouveaux projets.

### Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la finalisation du texte de la proposition de révision constitutionnelle (Doc. parl. 6030) ont été poursuivis.

### Référendum

A l'approche du premier référendum de consultation des électeurs sur différentes questions en relation avec l'élaboration d'une nouvelle Constitution, le ministère a accompagné les travaux parlementaires relatifs à la proposition de loi (Doc. parl. 6738) en question qui fixe la date du référendum au dimanche 7 juin 2015. En parallèle, le ministère a lancé les travaux préparatoires en vue de l'organisation de ce référendum.

En prévision de ce référendum et dans le but de pouvoir déterminer au soir du scrutin le résultat inofficiel, il a été nécessaire de déposer un projet de loi (Doc. parl. 6719) ayant pour objet de modifier la loi modifiée du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national afin de créer une base légale appropriée pour permettre au Gouvernement d'installer également un bureau centralisateur gouvernemental à l'occasion du déroulement d'opérations de référendum. En effet, le dispositif en place, tel qu'introduit par la loi du 19 décembre 2008 à l'endroit de l'article 116ter de la loi électorale, est insuffisant parce qu'il limite l'installation d'un bureau centralisateur gouvernemental aux seules opérations électorales (élections législatives, européennes et communales générales).

### Conseil d'État

Conformément au programme gouvernemental en relation avec la réforme du Conseil d'État, l'année écoulée a servi à mener les travaux préparatoires d'analyse et d'inventaire en vue de lancer la rédaction d'un avant-projet de réforme. A cet effet, tous les groupes et sensibilités politiques représentées à la Chambre des Députés ont pu prendre position par rapport une série de questions leurs transmises par la Chambre des Députés afin de se prononcer sur les grands axes de la réforme.

### Centre de Communications du Gouvernement

Les travaux parlementaires relatifs au projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (Doc. parl. 6075) et ayant pour objet principal de doter ledit Centre d'une assise légale en tant qu'administration dotée d'une loi cadre, ont été poursuivis au sein de la commission parlementaire. Le Gouvernement ayant confié le CCG à la responsabilité du Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, il a été décidé de soumettre le projet déposé par le Gouvernement sortant à une refonte. Le projet de loi sera porté à l'ordre du jour d'une réunion de la commission parlementaire lorsque les amendements gouvernementaux auront été élaborés et approuvés par le Conseil de Gouvernement.

### Haut-Commissariat à la Protection nationale

Suite à l'avis du Conseil d'État du 2 juillet 2013 sur le projet de loi relative à la Protection nationale (Doc. parl. 6475), les services du Ministère d'État ont activement travaillé sur les propositions d'amendements à soumettre au Gouvernement. Les amendements sont nécessaires, d'une part pour donner suite à l'avis du Conseil d'État, et d'autre part en raison du besoin de la création d'une Agence

nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), à placer sous la responsabilité du Haut-Commissariat à la Protection nationale.

### Service de Renseignement de l'État

Conformément au programme gouvernemental, le Gouvernement a déposé en avril 2014 le projet de loi (Doc. parl. 6675) portant réorganisation du Service de Renseignement de l'État. Une première série d'amendements gouvernementaux a été adoptée en octobre 2014 et le Conseil d'État a rendu son avis en date du 19 décembre 2014, de sorte que le projet pourra être finalisé au premier trimestre 2015.

### Le réseau national intégré de radiocommunication

Le nouveau réseau national intégré de radiocommunication, dénommé RENITA, qui consiste dans la mise en place d'un réseau de radiocommunication dédié pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois, a pris des formes concrètes dans la mesure où, tant les marchés publics que la loi relative à son financement, ont été adoptés (Loi du 20 mai 2014 relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (Doc. parl. 6651)).

### Élections

L'année sous revue a encore été marquée par la préparation et le déroulement des élections européennes du 25 mai. Durant les mois précédant le scrutin, les services du Ministère d'État ont organisé lesdites élections ensemble avec les services et administrations concernés du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que du Ministère de l'Intérieur.

### Administration transparente et ouverte

Conformément au programme gouvernemental, le Gouvernement déposera un nouveau projet de loi ayant pour objet de définir le cadre pour la mise en œuvre d'une politique d'ouverture aux citoyens des documents qui sont détenus par les organismes publics et les personnes morales fournissant des services publics et cela dans la mesure où les documents en question correspondent à une activité administrative. Ce texte, en phase de finalisation, remplacera le projet de loi (Doc. parl. 6540) relative à l'accès des citoyens aux documents détenus par l'administration déposé par le Gouvernement précédent, projet qui aux yeux du Gouvernement, trace un cadre trop restrictif pour l'accès aux documents administratifs.

### Fête nationale

Le programme gouvernemental a connu une première application avec l'introduction, en juin 2014, d'un acte central à caractère civil à l'occasion de la célébration de la Fête nationale.

## ***B. La coordination du Gouvernement et des Institutions***

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2014, 44 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les 3 séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2015.

Au niveau de l'exécution des missions de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels, missions dévolues au Ministère d'État de par son rôle central au sein de l'organisation du Gouvernement, l'année 2014 a été fort intensive.

Parmi toutes ces missions de coordination, il y a lieu de relever tout particulièrement l'initiative intitulée "*Digital Lëtzebuerg*" lancée officiellement en juin 2014 par le Conseil de Gouvernement et consistant à définir, élaborer et mettre en œuvre une stratégie numérique pour le Luxembourg. L'objectif étant de renforcer la position du pays dans le domaine des TIC (Technologies d'Information et de Communication) et de permettre au Luxembourg de tirer les bénéfices tant économiques que sociétaux que les nouvelles technologies peuvent offrir. Bien qu'il s'agisse d'une initiative collective de l'ensemble du Gouvernement, la présidence de ce projet est exercée conjointement par le Premier ministre et Ministre des Communications et des Médias, le Vice-Premier ministre et Ministre de l'Économie et le Ministre des Finances.

Par ailleurs, et dans le cadre de la collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales, indispensable pour garantir le bon fonctionnement d'un État démocratique, le Ministère d'État a coordonné les relations entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

## C. Les services et organes

### 1. Le Service des médias et des communications (SMC)

#### 1. Lancement de l'initiative « Digital Lëtzebuerg »

En juin 2014, le Conseil de gouvernement a donné son feu vert à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie numérique pour le Luxembourg. L'objectif de l'initiative intitulée "*Digital Lëtzebuerg*" est de renforcer la position du pays dans le domaine des TIC (Technologies d'Information et de Communication) et de permettre au Luxembourg de tirer les bénéfices tant économiques que sociétaux que les nouvelles technologies peuvent offrir.

La présidence de ce projet est exercée conjointement par le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et le ministre des Finances. La cellule de coordination et de développement, composée de membres de ces trois ministères (Service des médias et des communications pour le ministère d'État) représente le comité exécutif de la stratégie et prend en charge le travail de coordination.

L'initiative Digital Lëtzebuerg est toutefois une initiative collective de l'ensemble du Gouvernement et englobe des sujets aussi divers que le développement d'opportunités économiques et sociétales liées à la société numérique, l'informatisation des services de l'État pour le citoyen, l'éducation aux TIC et le développement des compétences numériques, l'adaptation des instruments de soutien financier ou encore le développement de nouvelles niches de compétences et de nouveaux marchés. "Digital Lëtzebuerg" se veut l'affirmation d'un nouveau visage assumé du pays et d'une action stratégique cohérente, déterminée et conséquente pour faire du Luxembourg un synonyme de pays hautement connecté et paré pour une économie – une société – numérique.

La nouvelle stratégie entend, d'une part, bâtir sur le travail déjà amorcé et valoriser, notamment au niveau communautaire 'Digital Agenda' ou dans le cadre de la promotion à l'international, les différentes initiatives existantes.

Une première étape consistait à dresser (par le Service des médias et des communications pour le compte de la cellule de coordination), un inventaire des initiatives déjà en cours dans les différents ministères.

La cellule de coordination s'est réunie régulièrement et une réunion interministérielle regroupant tous les ministères a été organisée en juillet.

Six groupes de travail, composés de représentants des ministères et du secteur privé, ont été mis en place (« Infrastructures », « Soutien à l'innovation », « FinTech », « e-skills », « Administration électronique » et « Promotion ».) D'autres groupes de travail pourront être mis en place en fonction des thématiques qui seront identifiées au cours de la mise en œuvre de la stratégie.

Le 20 octobre 2014, le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel a présenté l'initiative à la Chambre des députés (Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace).

L'initiative s'inscrit non seulement dans une volonté collective du Gouvernement, mais également dans un effort entre le secteur public, le secteur privé et le monde académique.

## **2. Médias**

### **1. Télévision**

Les concessions et permissions accordées à CLT-UFA dans le cadre des accords conclus entre le Gouvernement et la CLT-UFA viendront à échéance en 2020.

#### **Le service RTL Télé Lëtzebuerg**

Le service de télévision quotidien en langue luxembourgeoise, diffusé par la CLT-UFA, a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, renouvelé dans le cadre de l'accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du service étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions qui lui sont accordées par le Gouvernement pour ses autres services.

Les recettes publicitaires sont plafonnées. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité afin d'éviter un traitement discriminatoire des annonceurs et les recettes excédentaires sont mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du service ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès.

Le service principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le service RTL Télé Lëtzebuerg comporte un sous-titrage en langue française et allemande du journal télévisé à partir de la deuxième diffusion à 20h30, ainsi qu'un résumé de l'actualité en langue française appelé le « 5 minutes ».

#### **Les autres services sous compétence luxembourgeoise**

En 2014, quatre concessions pour services luxembourgeois par câble, dix concessions pour services luxembourgeois par satellite et sept concessions pour services luxembourgeois à rayonnement international ont été accordées par le Gouvernement après consultation de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel.

La liste exhaustive des services luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA, des services luxembourgeois par satellite, des services luxembourgeois par câble et des services de médias à la demande figurent en annexe du présent rapport.

### **2. Radio**

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de services de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les services à émetteur de haute puissance, mais aussi les services radiodiffusés à rayonnement international, les services luxembourgeois par satellite et les services luxembourgeois par câble.

Au courant de 2014, l'exploitation du réseau 2 par la Société Luxembourgeoise de Radiodiffusion ainsi que la diffusion du service de radio DNR par la fréquence 107,7 ont été arrêtées. En conséquence, la permission ainsi que les licences en vue de diffuser le service de radio DNR moyennant le réseau 2 et la fréquence 107,7 ont été retirées.

Afin de favoriser une solution permettant de résoudre les problèmes de couverture territoriale du réseau 3 exploité par la société Alter Echos, la procédure visant à modifier le règlement grand-ducal du 28 juillet 2014 établissant la liste des fréquences de radiodiffusion luxembourgeoises a été engagée.

Un accord a été négocié avec RTL relatif à la cessation des activités de radiodiffusion sur le site de Marnach. Cet accord prévoit que toutes les activités de radiodiffusion sur ce site seront définitivement et irrémédiablement arrêtées à la fin de l'année 2015. Une première antenne a déjà été démantelée fin 2014, le démantèlement des équipements résiduels se fera dans la foulée de l'arrêt de la radiodiffusion.

### 3. Promotion de la presse écrite

10 organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite:

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2014 a été fixé par règlement grand-ducal du 29 janvier 2014 à 450.300 € dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 153.267 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 131,84 €.

### 4. Évolution du marché publicitaire

#### La pige du marché publicitaire luxembourgeois

En avril 2014 le gouvernement a décidé de ne plus renouveler le contrat pour la réalisation d'une pige en son état actuel. Le gouvernement a néanmoins envisagé de passer d'une pige commandée par l'Etat à une pige commandée par les entreprises du secteur de l'édition avec une participation financière dégressive de l'Etat.

Afin d'éviter la rupture de la production des chiffres requis pour la pige, la Fédération des régies publicitaires du Luxembourg, « Espace Pub Asbl », affiliée à la Confédération Luxembourgeoise du Commerce est devenu l'actuel commanditaire pour la pige.

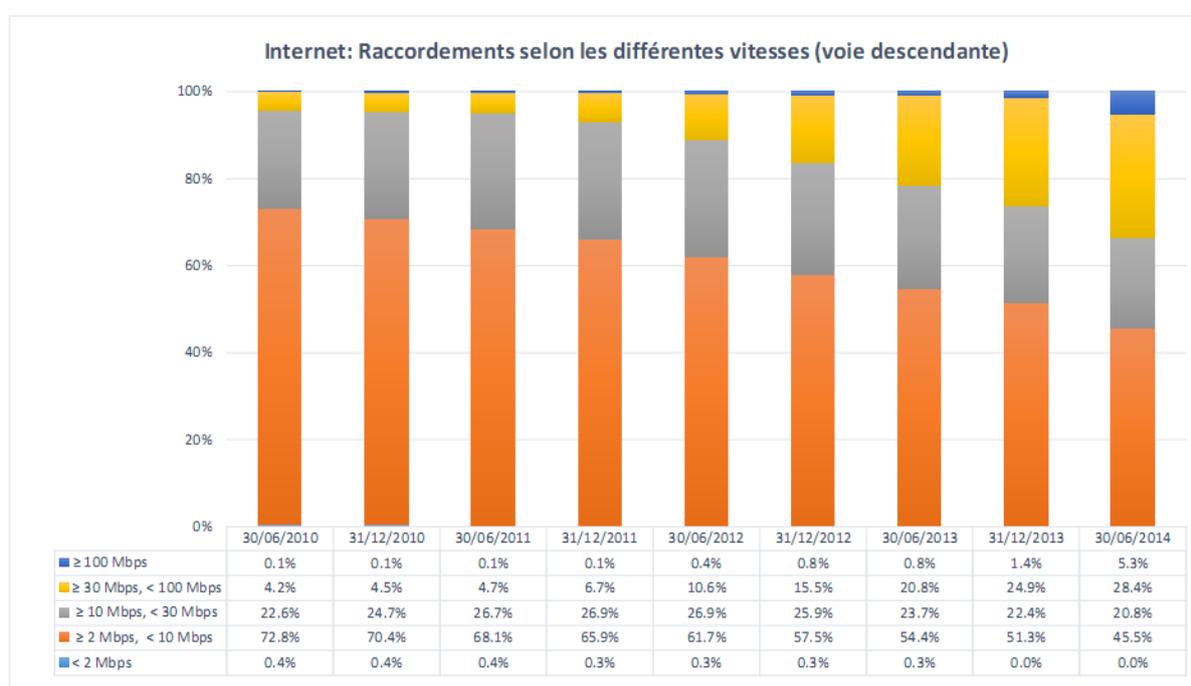
Indépendamment de la forme que prendra le monitoring du marché publicitaire, la Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire, telle qu'instituée par la loi sur les médias électroniques de 1991, sera maintenue.

### 3. Communication électronique

#### 1. La Stratégie nationale pour les réseaux à « ultra-haut » débit

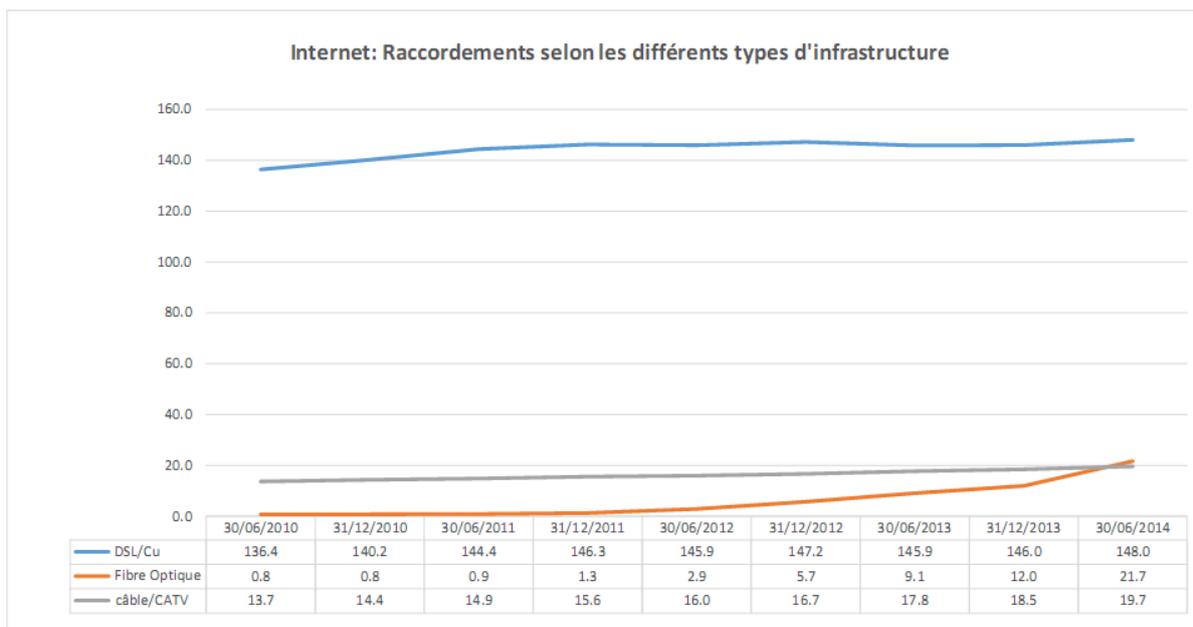
##### La progression de l'ultra-haut débit au Luxembourg

Les derniers chiffres publiés par l'ILR<sup>1</sup> montrent une nette progression du taux d'adoption de l'ultra-haut débit depuis début 2014. En juin 2014, 33,7% des connexions avaient une vitesse de plus de 30Mbps contre 21,6% l'année précédente.



Au niveau des infrastructures, le nombre de raccordements Internet ultra rapide par câble, connaissant pourtant un taux de couverture plus élevé, est désormais dépassé par celui de la fibre optique.

<sup>1</sup> Source : [http://www.ilr.public.lu/communications\\_electroniques/statistiques/fiches-statistiques/graphiques-finals-Internet.pdf](http://www.ilr.public.lu/communications_electroniques/statistiques/fiches-statistiques/graphiques-finals-Internet.pdf)



## Mise en œuvre de la stratégie

Plusieurs décisions prises en 2014 influenceront fortement la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les réseaux à « ultra-haut » débit (« la stratégie »). Au niveau européen, il s'agit de la directive 2014/61/UE du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit. Au niveau national, il s'agit des règlements de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (« ILR ») sur les marchés 4 et 5.

- La directive

La directive 2014/61/UE du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit, en cours de transposition, prévoit e.a.:

- l'accès aux infrastructures physiques existantes: tout opérateur de réseau a le droit d'offrir aux entreprises fournissant des réseaux de communications électroniques l'accès à ses infrastructures physiques - conduites, pylônes, gaines, boîtiers, immeubles ou accès à des immeubles, installations liées aux antennes, tours et poteaux, etc. - en vue du déploiement d'éléments de réseaux de communications électroniques à haut débit;
- des mesures de transparence en ce qui concerne les infrastructures physique et les travaux de génie civil prévus;
- la coordination des travaux de génie civil et
- la mise en place de l'infrastructure physique nécessaire à l'accueil de réseaux haut débit à l'intérieur des immeubles.

En visant à stimuler des synergies entre opérateurs de réseau, la directive vise à réduire de manière significative le coût de déploiement de l'ultra haut débit.

Il convient de rappeler que dans le même esprit que celui qui fut à la base des mesures comprises dans la directive, le registre national des travaux avait été lancé en 2011, conformément à ce qui avait été prévu dans le cadre de la stratégie. Le registre national des travaux est le répertoire comprenant les demandes de permissions de voirie introduites par les entreprises, ainsi que les informations relatives aux travaux des communes et gestionnaires du domaine public lors de la planification de travaux d'infrastructure sur la voie publique (ex. réseaux de télécommunications, gaz, électricité, eau, etc.).

Partant du constat que le câblage inadapté à l'intérieur des immeubles est souvent une barrière à l'adoption de l'ultra-haut débit, la directive impose, à partir de 2016, des mesures permettant de faciliter le déploiement de l'ultra haut débit à l'intérieur des immeubles.

En 2011, le SMC avait déjà élaboré des dispositions relatives aux câblages internes des immeubles qui avaient été reprises dans le règlement-type sur les Bâtisses, les Voies publiques et les Sites publié par le Ministère de l'intérieur. Alors que ces dispositions étaient jusqu'à présent facultatives, elles devront obligatoirement être appliquées par les communes à partir de 2016.

- Les règlements ILR<sup>2</sup>

En août 2014, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a adopté deux règlements-clé pour le développement de l'ultra haut débit au Luxembourg (marché 4: fourniture en gros d'accès (physique) à l'infrastructure du réseau en position déterminée; marché 5: fourniture en gros d'accès à large bande). Ces règlements déterminent la manière dont les opérateurs alternatifs peuvent avoir accès au réseau de l'opérateur historique pour proposer leurs propres offres ultra haut débit. Grâce à ces règlements, les opérateurs alternatifs disposent d'une base juridique stable et prévisible pour le développement de services différenciés et innovants. On peut s'attendre à ce que l'accroissement de la concurrence qui devrait s'en suivre conduise à une augmentation du rythme d'adoption de l'ultra haut débit.

## 2. La politique nationale en matière de spectre radioélectrique

C'est le ministre qui accorde les licences pour l'utilisation du spectre, l'instruction des demandes de fréquences, la coordination des fréquences et l'organisation des consultations publiques incombent à l'ILR.

### a. Les fréquences pour les réseaux de communications mobiles

Après le renouvellement des licences des opérateurs mobiles pour les bandes de fréquences des 900 et 1800 MHz et l'octroi de spectre supplémentaire dans les bandes 800 MHz et 2,6 GHz ainsi que l'octroi de spectre dans la bande des 2,6 GHz à un quatrième opérateur, Join Wireless, la situation en matière de spectre pour les opérateurs mobiles se présente comme suit.

---

<sup>2</sup> Règlement 14/175/ILR du 28 août 2014 portant sur la définition du marché pertinent de la fourniture en gros d'accès (physique) à l'infrastructure du réseau en position déterminée (Marché 4/2007), l'identification de l'opérateur puissant sur ce marché et les obligations lui imposées à ce titre <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2014/0184/index.html>.  
Règlement 14/175/ILR du 28 août 2014 portant sur la définition du marché pertinent de la fourniture en gros d'accès (physique) à l'infrastructure du réseau en position déterminée (Marché 4/2007), l'identification de l'opérateur puissant sur ce marché et les obligations lui imposées à ce titre - <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2014/0182/index.html#2014A3672A>.

#### Vue d'ensemble des bandes assignées aux 4 opérateurs:

Opérateur	Bande (MHz)	Quantité (MHz)
Orange	800	2*10
	900	2*9.8
	1800	2*25
	2100	2*14.8
	2600	2*20
Post	800	2*10
	900	2*12
	1800	2*25
	2100	2*15
	2600	2*20
Tango	800	2*10
	900	2*12
	1800	2*25
	2100	2*14.8
	2600	2*20
Join	2600	2*10
	2600	1*40

Il reste 15 MHz de spectre disponible dans la bande des 2,1 GHz, les licences jadis accordées pour ces fréquences étant devenues caduques. En 2014, l'ILR a organisé une consultation publique pour tester l'intérêt pour les fréquences en question. Lors de cette consultation quatre opérateurs ont manifesté un intérêt. Après écoulement du délai, un cinquième opérateur a à son tour déclaré un intérêt pour ces fréquences.

En ce qui concerne les fréquences déjà accordées, le nouveau spectre dans les bandes 800 MHz et 1800 GHz a été mis en service pour l'introduction du LTE (4G). Le Luxembourg figure dès à présent dans le peloton de tête en termes de couverture 4G en Europe.

Abstraction faite d'une utilisation très partielle en décembre 2014, le nouveau spectre de la bande 2,6 GHz n'a pas encore été mis en service.

#### **b. Les fréquences de radiodiffusion**

Le règlement grand-ducal établissant la liste des fréquences de radiodiffusion luxembourgeoises visée à l'article 4 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a été complètement renouvelé. Cette liste avait fait l'objet de multiples modifications au fil de l'année. En outre divers développements nouveaux n'avaient pas encore été pris en compte au niveau du règlement. Le nouveau règlement grand-ducal du 28 juillet 2014 met à jour la liste des fréquences tant pour la radio que pour la télévision.

### **3. La Stratégie nationale en matière de cyber sécurité**

En 2014, le Cyber Security Board, qui a été créé en 2011 et qui est chargé de mettre en œuvre la stratégie en matière de cyber sécurité, a entamé une révision de la stratégie nationale en matière de cyber sécurité afin de l'adapter aux nouveaux défis. A cette fin, un groupe de travail a été mis en place pour formuler des propositions de modification concrètes qui seront, après accord du CSB, soumis au gouvernement pour adoption.

### **4. L'Union internationale des télécommunications**

#### **La Conférence de plénipotentiaires (PP14)**

La Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'UIT, s'est tenue, sur invitation du gouvernement de la Corée du Sud, à Busan du 20 octobre au 7 novembre 2014.

La conférence a adopté le plan stratégique pour la période 2016-2019 (Résolution 71 rév. Busan 2014) qui a pour but d'assurer une meilleure cohérence entre les plans opérationnels de l'Union en vue de rendre les activités de l'UIT plus transparentes. Le plan stratégique va de pair avec le plan financier, adopté lors de la conférence pour la période 2016-2019. Le plan financier met l'accent sur un contrôle financier renforcé et des économies accrues de l'Union. La conférence a rendu l'Union plus ouverte et transparente en élargissant la participation des établissements universitaires et des instituts de recherche aux trois Secteurs (radiocommunications, normalisation, développement) de l'Union. Elle a également revu sa politique d'accès aux documents en rendant à compter du début de 2015 la plupart des documents de travail et des documents finals des assemblées et conférences accessibles au public. Elle renforce par ailleurs le rôle de l'UIT en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique. Suite à la disparition du vol MH370, la conférence demande, par le biais d'une nouvelle Résolution, à la conférence mondiale des radiocommunications de 2015 d'étudier les aspects techniques afin d'améliorer le suivi des vols à échelle mondiale pour l'aviation civile. En ce qui concerne la gouvernance d'Internet, la CEPT (Confédération européenne des administrations des P&T) a su défendre l'approche multipartite (« multi-stakeholder ») face aux Etats préconisant un pouvoir accru des gouvernements en la matière (Résolution 101). La CEPT s'est opposée avec succès à la proposition de certains Etats membres de faire de l'UIT un « registre Internet » (Résolution 102) en revanche l'UIT continuera ses activités dans la transition du protocole IPv4 vers le protocole IPv6 (Résolution 180).

## **Les activités au plan national**

La loi du 27 août 2014 portant approbation

- des amendements apportés par les Conférences de plénipotentiaires du 24 novembre 2006 signés à Antalya et du 22 octobre 2010 signés à Guadalajara à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications telles qu'amendées par la suite;
- des réserves formulées par le Luxembourg lors des Conférences de plénipotentiaires du 24 novembre 2006 à Antalya et du 22 octobre 2010 à Guadalajara

a été votée par la Chambre des Députés en date du 2 juillet 2014 (Mémorial A no 175 du 10 septembre 2014).

La loi approuve les modifications apportées aux instruments fondamentaux de l'Union internationale des télécommunications qui reflètent les objectifs clés de l'Union qui consistent à optimiser les travaux de l'Union et à ouvrir davantage l'Union au secteur privé et à la société civile. Pour faire face au rythme accéléré de l'évolution technologique, l'UIT tend à mettre en place un cadre adéquat qui permettra au secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) d'intégrer toutes les évolutions et tendances nouvelles pour répondre ainsi aux besoins du public et des consommateurs.

## **5. L'OCDE**

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la Politique de l'Économie Digitale (CDEP) auprès de l'OCDE ainsi qu'aux groupes de travail mandatés par ce comité.

En 2014, le CDEP en étroite collaboration avec les comités responsables de la politique de l'emploi, et de la protection du consommateur, mène un travail de longue haleine sur la façon de laquelle les flux croissants de données de l'économie digitale peuvent générer des sources de croissance pour nos économies; par exemple à travers la taxation de données.

Aussi le CDEP est à l'origine en 2014 d'une nouvelle publication, établissant des benchmarkings très pertinents, le Digital Economy Outlook (DEO), qui se substituera aux Communications et IT Outlook des dernières années. DEO répertorie les stratégies digitales mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE.

En collaboration avec les instances publiques et privées concernées, le SMC coordonne les questionnaires destinés à alimenter les publications TIC de l'OECD, afin de garantir la visibilité du Luxembourg dans ces publications.

## **4. Services postaux**

### **L'Union Postale Universelle (UPU)**

La loi du 27 août 2014 portant approbation

- du Huitième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union Postale Universelle;
- du Premier Protocole additionnel au Règlement général de l'Union Postale Universelle,
- des amendements à la Convention postale universelle et à son Protocole Final signés au Congrès Postal Universel de Genève, le 12 août 2008;

a été votée par la Chambre des Députés en date du 2 juillet 2014 (Mémorial A no 178 du 15 septembre 2014). La loi approuve les modifications apportées au dispositif en place concernant des règles techniques nécessaires au fonctionnement du réseau postal mondial qui sont obligatoirement appliquées par les opérateurs postaux. Les modifications en question comportent des changements de terminologie pour tenir compte du processus de libéralisation du secteur postal, une modernisation des services postaux tenant compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi qu'une modification profonde du système des frais terminaux en matière postale.

## **5. Activités satellitaires**

### **1. Les activités satellitaires luxembourgeoises**

La société SES ASTRA bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au cours de l'année 2014 deux nouveaux satellites luxembourgeois ont été lancés avec succès, les satellites ASTRA 5B et ASTRA 2G, tandis que le satellite ASTRA 1C, lancé en 1993 et arrivé en fin de vie après 21 ans de service, a été transféré à une orbite cimetièrre. Au 31 décembre 2013, 18 satellites ASTRA étaient en orbite dans l'arc géostationnaire, dont six satellites en position inclinée. Ces satellites étaient positionnés essentiellement à quatre positions orbitales luxembourgeoises (19,2° Est, 23,5° Est, 28,2° Est et 31,5° Est).

Les satellites de SES atteignent 143 millions de ménages en Europe si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble et l'IPTV. Ils desservent 73% des ménages utilisant la réception directe de la télévision par satellite en Europe et ils diffusent 2361 chaînes de télévision. ASTRA est aussi la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe.

Le service SES Broadband Services, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans de nombreux pays européens et africains. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales. Grâce à la mise en service de charges utiles opérant en bande Ka à la position 28,2° Est, SES est désormais en mesure d'offrir une connexion par satellite allant jusqu'à un débit de 20 Mbits/s.

La société Luxspace s'est également vu accorder en 2011 une concession pour le lancement de microsatellites, destinés à la collecte de données d'identification de navires. Un deuxième microsattellite, appelé Vesselsat 2, a été lancé vers une orbite basse en janvier 2012. En 2014 LuxSpace a réalisé la Manfred Moon Memorial Mission (4M): la sonde 4M s'est séparé d'un satellite chinois à proximité de la Lune et a émis depuis une orbite lunaire des signaux pouvant être captés sur Terre par des radioamateurs.

## **2. Les activités satellitaires au niveau international: COPUOS**

Lors de sa 57<sup>e</sup> session (11-20 juin 2014) le COPUOS (Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique) a examiné la candidature d'adhésion du Luxembourg et a décidé à l'unanimité de l'admettre comme membre du COPUOS. Le Luxembourg sera représenté par Madame le Prof. Mahulena Hofmann, SES Chair in Satellite Communications and Media Law de l'Université de Luxembourg. Afin de promouvoir la candidature du Luxembourg, le Professeur Hofmann a participé au sous-comité scientifique et technique et au sous-comité juridique où elle a présenté les activités spatiales du Luxembourg ainsi que le cadre international et national pour ces activités.

## **6. Protection des données**

Les négociations se sont poursuivies avec des résultats concrets au sein du Conseil sur la proposition de règlement présentée par la Commission européenne le 25 janvier 2012 visant à mettre à jour le cadre réglementaire communautaire en matière de protection des données personnelles, régi essentiellement par la directive 1995/46/CE relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, JO L 281 du 23.11.1995. Pour rappel, la Commission se propose de créer « un cadre global, cohérent, solide et moderne relatif à la protection des données pour l'Union européenne ».

Les objectifs principaux de la proposition visent à:

- renforcer les droits des personnes physiques à la protection des données personnelles en améliorant les moyens d'exercer ces droits, en permettant un contrôle plus accru de des données, et en accroissant la responsabilité des responsables du traitement;
- accroître la dimension marché intérieur de la protection des données pour encourager la libre circulation en établissant des règles relatives à la protection des données au moyen d'un règlement directement applicable dans tous les États membres qui mettra fin à la fragmentation, en simplifiant l'environnement réglementaire et en réduisant considérablement les charges administratives pour les responsables du traitement et en instituant un système de « guichet unique » pour la protection des données au sein de l'UE;
- améliorer la gouvernance en encourageant une coopération rapide et efficace entre les autorités nationales chargées de la protection des données;
- clarifier les règles applicables aux transferts internationaux de données personnelles.

Il s'agit d'une réforme conséquente du cadre législatif communautaire, dont le champ d'application couvre toutes les politiques du marché intérieur. La position du Luxembourg s'inscrit pleinement dans une logique de marché intérieur. L'objectif de créer des règles harmonisées communes et appliquées de manière uniforme à travers le marché intérieur (un guichet unique tant pour les citoyens que pour les entreprises) est à soutenir, tout comme l'importance de créer des règles claires connues et comprises par tous – citoyens et entreprises – ce qui augmente la protection des individus d'un côté et ce qui renforce la sécurité juridique pour les entreprises de l'autre.

Vu la complexité de la proposition, et vu les enjeux à la fois pour les personnes concernées et pour les acteurs publics et privés traitant des données à caractère personnel, et vu les défis posés par l'essor du numérique et le contexte de mondialisation, les discussions entre les Etats membres se sont avérées plus longues que prévu. Néanmoins, les négociations sous présidences grecque et italienne ont permis trois orientations générales partielles portant sur les transferts internationaux (chapitre V), les obligations pour les responsables du traitement définies en fonction du risque (chapitre IV) et la flexibilité pour le secteur public et les régimes spécifiques (chapitre IX) du règlement. Ces accords partiels sont à considérer comme un message politique fort qui montre que le Conseil a la volonté de progresser dans ce dossier après une période d'analyse approfondie.

De son côté, le Parlement européen a voté sa position en première lecture le 12 mars 2014 avant les élections européennes. Rappelons que le Conseil européen a fixé 2015 comme année butoir pour conclure ce dossier.

## **7. Activités au niveau européen**

### **1. Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »**

L'avenir de la politique audiovisuelle européenne à l'ère numérique était au cœur des discussions des ministres UE en charge de l'audiovisuel. Au vu des préparations pour évaluer l'opportunité de réviser la directive sur les services de médias audiovisuels au vu des évolutions technologiques et de la convergence des médias en cours au sein de la Commission européenne, les ministres ont adopté en novembre 2014 des conclusions du Conseil afin de se positionner par rapport à une éventuelle future révision. Les conclusions abordent également d'autres aspects de la politique audiovisuelle, telle que la politique cinématographique et le soutien financier y relatif via le programme Europe créative, ainsi que l'éducation aux médias et cinématographique.

### **2. Conseil Télécommunication et le groupe de travail télécom**

#### **Marché unique pour les télécommunications**

C'est à partir du constat que l'UE reste morcelée en 28 marchés de télécommunications nationaux que la Commission européenne a proposé, en septembre 2013, un règlement visant à établir un marché unique pour les télécommunications (aussi appelé « Continent Connecté »). Afin d'atteindre cet objectif, la Commission a proposé toute une série de mesures, dont notamment une autorisation unique pour opérateurs fournissant des services dans plusieurs Etats membres, plus de coordination pour l'utilisation du spectre radioélectrique, des produits d'accès standardisés, des pouvoirs plus poussés pour la Commission pour intervenir dans la réglementation des marchés, plus de protection pour les consommateurs, des dispositions visant à respecter la neutralité du net et des mesures visant à abolir les frais d'itinérance (« roaming »).

Le Conseil a analysé la proposition de règlement en profondeur sous présidences lituanienne, grecque et italienne. Lors du Conseil Télécom en novembre 2014, les ministres en charge des télécommunications se sont mis d'accord pour continuer à travailler sur la neutralité du net et l'itinérance dans le cadre de cette proposition. Les travaux devront se poursuivre en 2015 pour entamer les discussions avec le Parlement européen.

#### **La sécurité des réseaux et de l'information**

Afin d'instaurer un niveau élevé de sécurité des réseaux et de l'information à travers l'Union européenne, la proposition de directive propose une harmonisation minimale en exigeant de tous les Etats membres et acteurs économiques d'assurer un environnement numérique fiable et sécurisé. Le Luxembourg soutient le principe et les objectifs de cette proposition de directive. En effet, la cybersécurité a été identifiée comme une priorité au niveau national avec l'adoption d'une stratégie nationale en la matière dès novembre 2011.

Les discussions au sein du Conseil ont permis de dégager des positions communes sur la plupart du texte, en laissant notamment une plus grande flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre et la manière de coopérer. Un accord avec le Parlement européen devrait intervenir début 2015.

### **La gouvernance de l'internet**

Les ministres des télécommunications ont abordé en outre le sujet de la gouvernance de l'internet à plusieurs reprises tout au long de l'année 2014. Ces discussions ont abouti dans l'adoption de conclusions du Conseil qui présentent une vision commune par rapport aux développements internationaux en la matière. Dans ces conclusions, le Conseil invite notamment à promouvoir un modèle de gouvernance multi-parties prenantes, fondé sur des principes clairs mais aussi à contribuer à la réforme de l'ICANN pour en faire une organisation intégratrice, transparente et responsable. Dans ce contexte, les États membres et la Commission sont invités à «prendre les mesures nécessaires pour préserver le caractère ouvert, neutre et non-fragmenté de l'Internet».

### **La réduction du coût du déploiement de réseaux à haut débit**

Début 2014, les ministres des télécommunications ont pu entériner l'accord avec le Parlement européen sur le dossier visant à réduire le coût du déploiement des infrastructures de communications électroniques à haut débit et d'en accroître l'efficacité en étendant à l'ensemble de l'Union les meilleures pratiques existantes. Ainsi, la directive entend améliorer les conditions de la mise en place et du fonctionnement du marché intérieur dans un domaine fondamental pour le développement de la quasi-totalité des secteurs de l'économie.

Il est, en effet, communément admis que les travaux de génie civil constituent la majeure partie des coûts globaux de déploiement des réseaux, quelle que soit la technologie utilisée. Pour le déploiement de la fibre optique, on estime que ces travaux représentent jusqu'à 80 % des coûts.

### **Les services de confiance électroniques**

Finalement, les ministres en charge des télécommunications ont adopté le règlement portant sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. L'adoption du règlement sur les signatures électroniques et la reconnaissance mutuelle de l'identification électronique doit contribuer à éliminer les obstacles au marché intérieur et au développement numérique en Europe, en instaurant un «un climat de confiance dans l'environnement en ligne [...] essentiel au développement économique ».

## **3. Le groupe de la politique du spectre radioélectrique (RSPG)**

Le groupe de la politique du spectre radioélectrique (ou RSPG – Radio Spectrum Policy Group) assiste la Commission en établissant des avis et des rapports sur la politique du spectre, la coordination des approches politiques et, le cas échéant, sur l'harmonisation des conditions relatives à la disponibilité et à l'utilisation efficace du spectre radioélectrique nécessaire pour l'instauration et le fonctionnement du marché intérieur.

En 2014, le RSPG a adopté un nouveau programme de travail qui prévoit l'élaboration des avis suivants:

- Un avis sur la stratégie à long terme pour l'avenir de la bande UHF dans l'Union européenne
- Un avis sur les objectifs politiques communs pour la Conférence mondiale des radiocommunications 2015 (CMR-15)
- Un rapport sur l'octroi et l'usage efficace des bandes de spectre harmonisées pour les services de communications électroniques
- Un Workshop sur les besoins de spectre du secteur de la défense
- La poursuite de l'activité d'assistance aux Etats membres en matière de coordination bilatérale

Un point supplémentaire a par la suite été ajouté:

- Un rapport sur les questions relatives au spectre pour le « wireless backhaul »

Concernant les deux premiers avis cités, un projet d'avis a été adopté en 2014 pour faire l'objet d'une consultation publique.

#### **4. Le Comité des Communications**

Le Comité des Communications (CoCom) est un Comité mis en place dans le cadre du paquet télécom. Il a notamment comme mission de formuler des avis au sujet de mesures d'exécution à prendre par la Commission européenne conformément aux dispositions de certaines directives, règlements et décisions européens. Il sert également de forum pour des échanges de vues et d'informations en matière de communications électroniques.

En 2013, les travaux du CoCom ont été dominés par l'élaboration de la recommandation sur les marchés pertinents de produits et de services susceptibles de faire l'objet d'une réglementation ex ante conformément à la directive 202/21/CE du parlement et du conseil relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques. Le CoCom a en outre traité des sujets tels que les noms de domaine, la sécurité des réseaux, les services mobiles par satellite et la mise en œuvre des numéros d'appel d'urgence 112 et 116.

#### **8. Promotion des compétences TIC**

L'Union européenne constate une pénurie de main d'œuvre TIC de l'ordre d'un million jusqu'en l'an 2015. Le Luxembourg n'est pas épargné par le manque de compétences TIC nécessaires au pays.

Au cours des dernières années, l'internet a un impact grandissant sur notre vie moderne, sur l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle et l'organisation du travail. En raison du caractère horizontal des ICT, la pénurie de main d'œuvre TIC risque non seulement de freiner le développement du secteur ICT, mais celui de l'économie dans son ensemble.

Pour la quatrième fois consécutive, le Service des médias et des communications était présent à la Foire de l'Etudiant (13-14 novembre 2014 à Luxexpo). Sous le slogan «Be cool be geek», un stand de 36m<sup>2</sup> a présenté, de façon informative et ludique, des métiers-clé du secteur TIC au Luxembourg et informait sur la pénurie d'experts TIC.

#### **9. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle**

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des Ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres.

Le soutien financier du Gouvernement au secteur de la production audiovisuelle qui s'axait dans le passé sur le régime des « certificats d'investissement audiovisuel » (C.I.A.V.) et le mécanisme des « aides financières sélectives » a vu, dans un contexte de crise économique et financière, fléchir l'attractivité du régime fiscal des C.I.A.V. Le Gouvernement a remédié à cette situation en regroupant le soutien financier au secteur audiovisuel au sein du seul dispositif des « aides financières sélectives ». Cette modification s'est répercutée dans la nouvelle loi relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle entrée en vigueur le 22 septembre 2014. Cette loi a par ailleurs restructuré les organes de décisions du Fonds et simplifié le processus administratif des demandes d'aides.

## Les aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2014 d'une dotation budgétaire de 40.000.000 €.

Les instances du Fonds ont statué au cours de l'année 2014 sur 122 demandes de soutien. 71 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective pour un montant total de 39.679.352 €. 33 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 1.140.190 €, 36 aides à la production pour un montant total de 37.789.162 € et 2 aides à des projets transmédiés pour un montant total de 750.000 €.

## La promotion

- **Les festivals et les marchés**

Le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals notamment au Luxembourg (Luxembourg City Film Festival, CinEast, Foire de l'étudiant, ...), à la *Berlinale*, au marché du film de Cannes et au marché international du documentaire *Sunny Side of the Doc* à La Rochelle. Dans le domaine de l'animation et du transmédia, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au *Cartoon Forum* de Toulouse et au *Cartoon Movie* de Lyon.

- **Les Oscars®**

Le Luxembourg a remporté son premier Oscar décerné lors de la 86<sup>e</sup> édition des Academy Awards® au court-métrage luxembourgeois « Mr Hublot ». Le film d'animation a été réalisé par Laurent Witz et Alexandre Espigares et produit par la société Zeilt productions. Une seconde coproduction luxembourgeoise « Ernest et Célestine » réalisée par Vincent Patar, Stéphane Aubier et Benjamin Renner (Melusine Productions) figurait parmi les cinq derniers films en lice dans la catégorie meilleur film d'animation. Le vainqueur de l'Oscar®, le court-métrage d'animation « Mr Hublot » a poursuivi depuis 2013 son parcours exceptionnel à travers le monde avec un total de 107 sélections et 35 prix.

- **Les nominations et Prix internationaux (sélection)**

Déferlement de **nominations** et de prix à la 4<sup>ème</sup> cérémonie des *Magritte du cinéma belge*. Nominations pour « Tango Libre » de Frédéric Fontaine (Samsa Film): meilleur film, meilleure réalisation, meilleur scénario original, meilleur acteur, meilleur espoir féminin, meilleur montage, meilleurs décors et meilleures images. « Ernest et Célestine » de Vincent Patar, Stéphane Aubier et Benjamin Renner (Melusine Productions): meilleur film, meilleure réalisation et meilleur son et « Vijai and I » de Sam Garbarski (Samsa Film): meilleure réalisation, meilleur montage, meilleur acteur, meilleures images et meilleurs décors. **Prix** pour « Tango Libre » (meilleurs décors pour la luxembourgeoise Véronique Sacrez et meilleur scénario original), « Ernest et Célestine » (meilleur film, meilleure réalisation et meilleur son) et « Vijai and I » (meilleurs costumes).

Lors de la 39<sup>ème</sup> cérémonie des *César du cinéma*, deux coproductions étaient nominées « Ma maman est en Amérique » (Melusine Productions) dans la catégorie meilleur film d'animation et « Dead Man Talking » (Bidibul Productions) dans la catégorie meilleur film étranger.

A la 64<sup>ème</sup> *Berlinale*, « Fieber » réalisé par Elfi Mikesch et coproduit par Amour Fou Luxembourg a été retenu dans la catégorie « Panorama ».

Au 67<sup>ème</sup> Festival de Cannes, « Amour Fou » de Jessica Hausner coproduit par Amour Fou Luxembourg a intégré la compétition officielle « Un certain regard ».

Trois courts-métrages ont parcouru les Festivals internationaux: « Emilie », film d'animation d'Olivier Pesch (Samsa Film) avec plus de 60 sélections et 5 prix; « Serena » de Eric Lamhene (Samsa Film) avec 20 sélections et 3 prix ainsi que « Asta » de Olivier Koos (Equinox Productions) avec 14 sélections et un prix.

« Melody », long-métrage de Bernard Bellefroid (coproduction Samsa Film) a ouvert le Festival du film francophone de Namur et a remporté le Prix du public. Le film a également été sélectionné au Festival des films du monde de Montréal où il a reçu le Prix d'interprétation féminine et une mention spéciale du jury œcuménique.

Le Festival international du film de Toronto (Canada) a retenu dans sa sélection trois coproductions: le long-métrage d'animation « Song of the sea » du réalisateur Tomm Moore (Melusine productions), « Secrets of war » de Dennis Bots (Tarantula Luxembourg) et « Amour Fou » de Jessica Hausner (Amour Fou Luxembourg).

La Commission nationale de sélection pour les Oscars® 2015 a sélectionné le film « Never Die Young » de Pol Cruchten (Red Lion) pour représenter le Luxembourg à la 87<sup>ème</sup> édition des Academy Awards® dans la catégorie « Best foreign language film ». Cette commission est composée de 7 personnes issues du secteur audiovisuel national dont l'ULPA (Union luxembourgeoise de la production audiovisuelle), l'ARS (Association des réalisateurs et scénaristes), l'ALTA (Association luxembourgeoise des techniciens audiovisuels), le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et le Centre national de l'audiovisuel (CNA). D'autre part, l'Académie des arts et des sciences du cinéma (Academy of Motion Picture Arts and Sciences) a annoncé sa sélection des films qui concourront à l'Oscar® du meilleur film d'animation dont le long-métrage d'animation « Song of the sea » de Tomm Moore coproduit par Melusine Productions.

#### • **Lëtzebuerger Filmpräis 2014**

La cérémonie de remise du sixième « Lëtzebuerger Filmpräis » a eu lieu le vendredi 7 mars 2014 au lieu-dit « Goodbye Monopol », en collaboration avec la Filmakademie et en clôture du Festival Discovery Zone Luxembourg City Film Festival. Les gagnants sont:

- « 22h22 » réalisé par Julien Becker et produit par Skilllab – Prix du meilleur court-métrage
- « Doudege Wénkel » réalisé par Christophe Wagner et produit par Samsa Film – Prix du meilleur film luxembourgeois
- « Never Die Young » réalisé par Pol Cruchten et produit par Red Lion – Prix du meilleur documentaire
- Jako Raybaut (chef opérateur/image) – Prix de la meilleure contribution technique
- Jules Werner (acteur) – Prix de la meilleure contribution artistique
- « Mr. Hublot » réalisé par Laurent Witz et produit par Zeilt Productions – Prix du meilleur court-métrage d'animation
- « Ernest et Célestine » réalisé par Vincent Patar, Stéphane Aubier et Benjamin Renner et coproduit par Melusine Productions – Prix du meilleur long-métrage d'animation
- « Hannah Arendt » réalisé par Margaretha von Trotta et coproduit par Amour Fou Luxembourg – Prix de la meilleure coproduction.

#### • **Routwäissgro**

Le « Kollektiv 13 », groupement d'auteurs-réalisateurs, a remporté l'appel à idées lancé par le Fonds et RTL et signera, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, une série mensuelle de documentaires sur la société luxembourgeoise.

#### • **Mission économique en Corée et au Japon**

Des représentants du Fonds et de sociétés luxembourgeoises d'animation (Doghouse Films, Fabrique d'Images et Melusine Productions) ont participé à une mission économique de promotion multisectorielle en Corée du Sud et au Japon du 5 au 11 octobre 2014, mission organisée par la Chambre de commerce, présidée par S.A.R. le Grand Duc héritier et dirigée par le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Étienne Schneider.

## **CREATIVE Europe**

Europe Créative est le nouveau programme de soutien aux secteurs de la culture et de la création élaboré par la Commission européenne pour la période 2014-2020. Son sous-programme MEDIA s'adresse à l'industrie audiovisuelle, cinématographique et du jeu vidéo. Le bureau Europe Créative MEDIA est implanté au sein du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle. Ce guichet unique informe sur les financements et soutiens européens disponibles et appuie les professionnels du secteur dans leurs démarches de candidature. Les aides MEDIA sont, entre autres, accessibles aux producteurs, distributeurs, agents de vente, organisations de formation et développeurs de jeu vidéo, et accordées sur base d'appels à propositions.

En 2014, les montants suivants ont été accordés aux sociétés luxembourgeoises:

- € 582.500 à EAVE – Les Entrepreneurs de l'audiovisuel (soutien aux organismes de formation)
- € 137.972 à Fabrique d'Images (soutien à la coproduction d'œuvres télévisuelles pour la série d'animation « Polo »)
- € 50.000 pour Iris Productions (soutien au développement du projet « Le fruit du diable »)
- € 5.300 à Amour Fou Luxembourg (soutien sélectif à la distribution du film « Amour Fou »).

## ANNEXE 1: Liste des services luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2014

### Services radiodiffusés à rayonnement international

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL TVi	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	RTL Belux S.E.C.S..
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	RTL Belux S.E.C.S.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	RTL Belux S.E.C.S.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
Téléshop 8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
RTLTelekids	DVB - réseau câble néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTLLounge	DVB - réseau câblé néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL Crime	DVB- réseau câblé néerlandais	CLT-UFA S.A.

### Services radiodiffusés visant le public résident

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg  (den 2tenRTL )	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique réseaux câblés  Terrestre numérique canal27 réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

## Services luxembourgeois par satellite

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés
Setanta Sports 1	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
EuroD	Turksat 42°	Osmose Media S.A.
Libido	Astra 19°	Groupe 555 s.à.r.l.
Jacque et Michel (anc Amatix)	Satellite ( Réseaux câblés et IPTV)	FGC s.à.r.l.
BEUR FM TV (anciennement Nickel TV)	Satellite ( Réseaux câblés et IPTV)	Groupe 555 s.à.r.l.
Hot Video TV	Satellite ( Réseaux câblés et IPTV)	Groupe 555 s.à.r.l.
N1 (slovène)	Satellite	Adria News s.à.r.l.
N1 ( monténégrine)	Satellite	Adria News s.à.r.l.
N 1 ( macédonienne)	Satellite	Adria News s.à.r.l.
N 1 ( croate)	Satellite	Adria News s.à.r.l.
N 1 (bosnienne)	Satellite	Adria News s.à.r.l.
N1 ( serbe )	Satellite	Adria News s.à.r.l.
SportKlub 1 ( serbe)	Satellite	United Media s.à.r.l.
SportKlub 1 ( croate)	Satellite	United Media s.à.r.l.
SportKlub 1 (slovène)	Satellite	United Media s.à.r.l.
SportKlub 2	Satellite	United Media s.à.r.l.
SportKlub 3 ( Serbe et croate)	Satellite	United Media s.à.r.l.
SportKlub 3 ( Slovène)	Satellite	United Media s.à.r.l.
GolfKlub	Satellite	United Media s.à.r.l.
SportKlub HD	Satellite	United Media s.à.r.l.
LoR	Satellite	United Media s.à.r.l.
Cinemia	Satellite	United Media s.à.r.l.

## Services luxembourgeois par câble

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés
TEST ( Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production
TOPTV Store	Certains réseaux câblés	TEK Distributions s.à r.l.
Luxe TV	Certains réseaux câblés	Opuntia S.A.
RTL9	Câble luxembourgeois et français	RTL9 S.A.
RTL Shopping	Câble luxembourgeois et français	RTL Shopping S.A.
Air TV*	Réseau câblé français	Notre TV. S.A.
Lucky Jack	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.
Golf Channel	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.
Kombat Sport	Réseau câblé luxembourgeois	SPORTV S.A.
Edonys	Câble ( décodeur poste)	Edonys S.A.
Sportklub 4	câble	United Media s.à.r.l.
SportKlub 5	Câble	United Media s.à.r.l.
SportKlub 6	Câble	Unied media s.à.r.l.

\*Arrêt de diffusion décembre 2014

## Services de médias audiovisuels à la demande

Service	Diffusion	Fournisseur
VOD	IPTV - Télé vun der Post	Entreprise des Postes & Télécommunications
VOD	internet	I-Tunes
VOD	internet	Netflix
VOD	câble	Numéricable
VOD	IPTV	Tango S.A.
Jook Video	Internet	AB Luxembourg S.A.
VOD	Internet	Project WBS. Sà.r.l.
VOD	Internet	DuoDecad ITS
Horse Lifestyle	Internet	Horse Lifestyle s.à.r.l.

## Services relevant de la compétence du Luxembourg par l'utilisation d'une capacité satellitaire luxembourgeoise

Service	Mode de diffusion	Editeur
RTS Sat	ASTRA 19,2 ° est	Service public Serbie
VTV	ASTRA 31,5° Est	Dobrovidenie/Biélorussie
Kanal 2000 TV	ASTRA 31,5° E	Tomorçuk Radyo Televizyon Yayincilik ve Ticaret as
Usak Egem TV	ASTRA 31,5° E	Egem TV
Karabuk BR TV	ASTRA 31,5° E	Bizim Radyo TY Yay Tic AS
Erzurum Dogu TV	ASTRA 31,5° E	Idan Ukraine Ltd. ( Ukraine)
47 TV	ASTRA 31,5° E	Kanl 47 Turquie

## RADIO SONORE

### Services radiodiffusés à rayonnement international

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095KHz OC en numérique Par satellite	CLT-UFA S.A.

### Services de radio à émetteur de haute puissance

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public

N. B. Les radios locales ainsi que les radios à réseau d'émission relèvent de la compétence de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel).

## **ANNEXE 2: Liste des groupes de travail où le SMC représente le Grand-Duché de Luxembourg**

### **Groupes dans le cadre de l'Union européenne:**

- Protection des données:
  - Groupe de Travail DAPIX (formation protection des données)
  - Groupe Article 31
- Groupe de Travail « Audiovisuel »
- Groupe de Travail « Télécommunications et Société de l'Information »
- Groupe de Travail « Services postaux »
- Agenda numérique pour l'Europe, Groupe de haut niveau
- Groupe d'experts accès conditionnel
- Comité de contact de la directive Services de médias audiovisuels
- Comité des communications (CoCom)
- Groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique (RSPG)
- CIP-ICT
- e-Communications High Level Group
- Internet governance High Level group

### **Groupes internationaux:**

- CEPT: Com-ITU en relation avec les travaux de l'UIT
- EUTELSAT OIG: Comité consultatif et Assemblée des parties
- Union Postale Universelle
- Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)
- Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

## **2. Le Service information et presse du gouvernement (SIP)**

### **1. Introduction**

La première moitié de l'année fut dominée par les préparations des élections au Parlement européen pour lesquelles le SIP était chargé d'organiser la campagne médiatique officielle ainsi que d'assurer la présidence du bureau centralisateur gouvernemental. La seconde moitié de l'année fut de plus en plus placée sous le signe de la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015. Le SIP a ainsi élaboré, de concert avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et l'équipe en charge du site Internet de la Présidence une stratégie d'information et de communication de la Présidence impliquant tous les chargés des relations publiques/conseillers de communication des différents ministères, administrations et services.

Dans le cadre de ses efforts permanents d'optimisation de ses services et de leur adaptation aux dernières évolutions des technologies de l'information, le SIP a créé et gère, pour le compte du gouvernement, des présences du Gouvernement sur facebook et Twitter depuis juillet 2014.

D'autres points forts de l'activité du Service en 2014 furent la participation du SIP à tous les niveaux de la communication de crise (PIU Cattenom, site [www.infocrise.lu](http://www.infocrise.lu)), les efforts continus pour la mise en ligne d'une version trilingue (FR, DE, EN) du site [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) avant le début de la Présidence du Conseil de l'Union européenne ainsi que les premiers préparatifs pour l'organisation de référendum du 7 juin 2015, notamment pour ce qui est des volets de la campagne médiatique officielle, la mise en place d'un bureau centralisateur gouvernemental et la mise en ligne d'un site Internet pour la publication des résultats en temps réel au cours de la journée du scrutin, en collaboration étroite avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE).

## **2. Département informations gouvernementales et relations presse**

### **2.1. Conseil de gouvernement**

Le Département informations gouvernementales et relations presse s'occupe traditionnellement de la présentation des travaux du Conseil de gouvernement. Celle-ci a connu une modification notable au cours de l'année 2014.

À partir de septembre 2014 les briefings furent diffusés par « Livestream » (transmission en direct via Internet) sur le site du gouvernement. En parallèle, une transcription verbatim des briefings a été assurée pour les malentendants et les sourds-muets. Ce verbatim a été remplacé à partir de la séance du 22 octobre 2014 par la traduction en langage des signes des briefings, diffusée en différé sur [gouvernement.lu](http://gouvernement.lu).

Il est possible de fournir des chiffres d'audience, mais qui appellent à une lecture très critique, sachant qu'un utilisateur peut se connecter successivement à plusieurs reprises et que la durée de connexion peut être parfois très réduite. À relever: lors d'événements qui d'office sont considérés par le public comme revêtant une grande importance, notamment LuxLeaks, on constate un pic d'audience lors du Conseil subséquent.

## Connexions Livestreaming/VoD

Date	VoD*	Livestreaming	Grand total
03/09/2014	423	291	714
12/09/2014	451	195	646
03/10/2014	170	315	485
22/10/2014	348	592	940
07/11/2014	282	366	648
14/11/2014	3019	905	3924
19/11/2014	228	664	892
05/12/2014	145	155	300
12/12/2014	120	162	282
23/12/2014	93	274	367

(\* Nombre total de connexions depuis la mise à disposition du fichier jusqu'au 31 décembre 2014)

## **2.2. gouvernement.lu**

Le portail de l'information gouvernementale – [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) – est géré par le Département informations gouvernementales et relations presse. Il constitue la principale vitrine sur Internet du gouvernement luxembourgeois et a pour objectif d'informer le grand public sur les activités de l'ensemble des membres du gouvernement.

Le portail est mis à jour plusieurs fois par jour. Les communiqués de presse des ministères et les transcriptions des interviews et discours des ministres y sont disponibles, de même que des articles d'actualité.

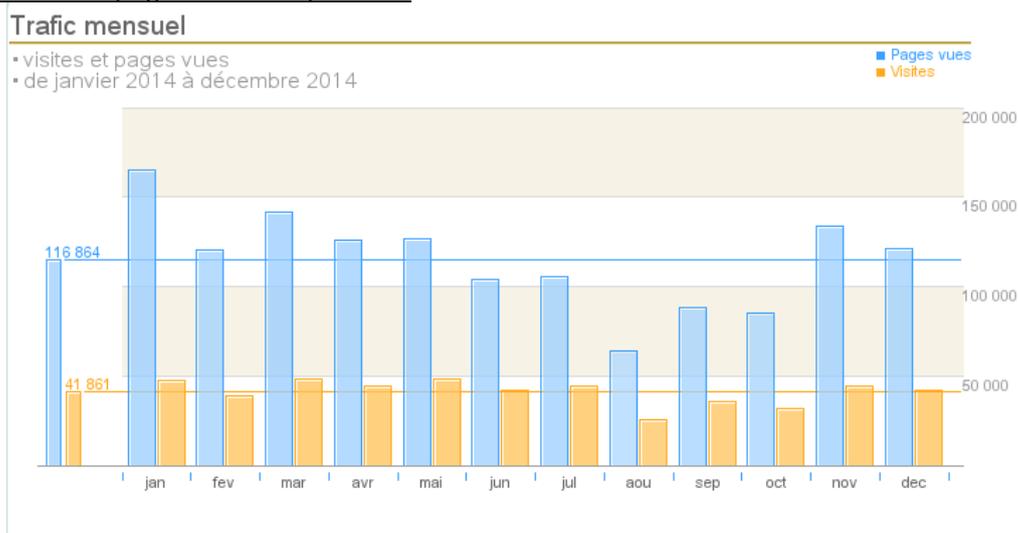
Au total, 1393 communiqués ont été ajoutés en 2014 sur le site, de même que 263 textes d'actualité, 235 interviews et 75 transcriptions de discours.

### Visites par jour

Mois	Visites par jour en moyenne
Janvier	1560
Février	1419
Mars	1594
Avril	1497
Mai	1596
Juin	1418
Juillet	1459
Août	837
Septembre	1204
Octobre	1057
Novembre	1499
Décembre	1383

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, le nombre de visites sur le site était de 502328. Le plus grand nombre de visites a été enregistré au mois de mai 2014: près de 49500. En moyenne, le nombre de visites par mois était de 41861 en 2014.

## Trafic mensuel: pages et visites par mois



Actualités le plus souvent consultée en 2014:

- Aperçu des principaux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Présentation du projet de budget 2014
- Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2014
- Élections européennes 2014 (Dossier)
- Livestreaming du briefing du Premier ministre (septembre 2014)
- Dépôt du projet de budget 2015
- Déclaration du Premier Ministre Xavier Bettel sur les grandes orientations politiques du gouvernement
- Le gouvernement apporte des clarifications au sujet de la pratique des décisions anticipées en matière fiscale
- Principales nouveautés pour l'année 2015

En 2014, la majorité des visiteurs du site gouvernement.lu provenaient du Luxembourg (49,7%), de la France (14,1%), des États-Unis (9,3%), d'Allemagne (7,8%) et de la Grande-Bretagne (6,9%) (autres pays: 12,1%).

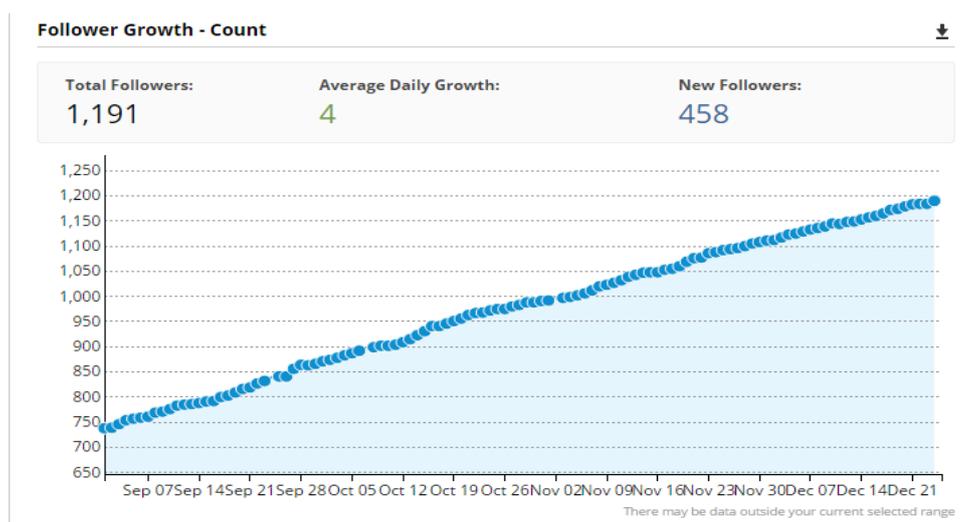
### 2.3. facebook, Twitter

En février 2014, le SIP a commencé à élaborer une stratégie pour la présence du gouvernement luxembourgeois sur les réseaux sociaux. Cette stratégie a d'abord défini les objectifs d'un tel projet: l'information des résidents sur le travail du gouvernement, la génération de trafic vers le site Internet du gouvernement, l'amélioration de la communication entre le gouvernement et le grand public ainsi que la disposition de canaux de communication plus directs et moins formels. Ensuite, un plan de communication a été élaboré. Le SIP a finalement pris le choix de lancer des présences du gouvernement sur facebook et Twitter.

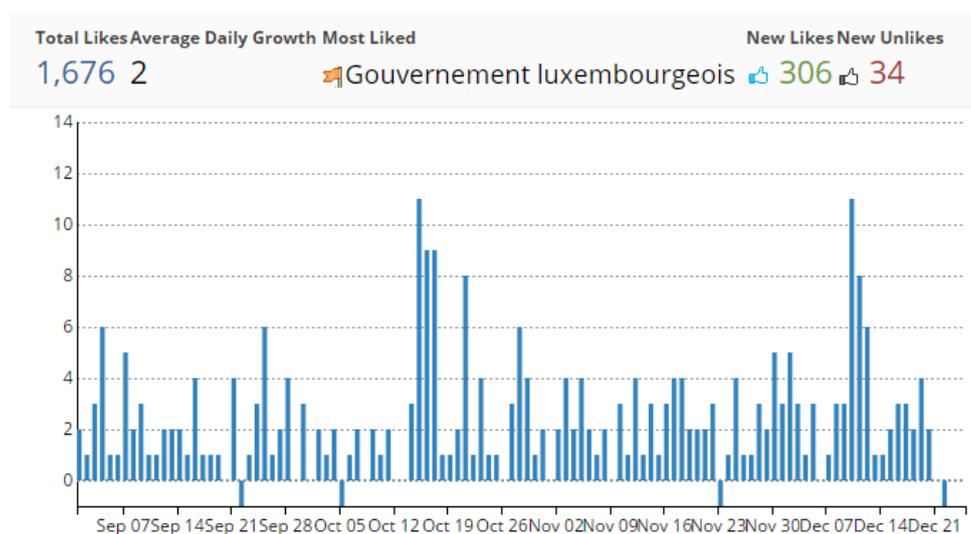
Les travaux relatifs à la mise au point du *Guide d'utilisation des médias sociaux*, publié en 2013 par le SIP et le CTIE, ont permis de préparer le terrain pour le lancement de ces présences.

Les présences sur facebook et Twitter ont été lancées en juillet 2014. À la fin de l'année 2014, le compte Twitter enregistre 1211 *followers* et la page facebook 1681 *Likes*. Depuis leur lancement, les deux présences sont croissantes, en termes de *followers* et de *Likes*.

## Augmentation du nombre de *followers* sur Twitter



## Nombre de *Likes* par jour sur facebook



Au total, 278 messages (tweets) ont été publiés sur Twitter (retweets inclus) qui ont connu 110 retweets. Sur Facebook, 146 messages ont été publiés.

Le monitoring du compte Twitter et de la page facebook se fait par Hootsuite, un outil de gestion de réseaux sociaux. Il propose un tableau de bord qui permet aux utilisateurs de se tenir au courant en temps réel de l'activité de leurs comptes. Il permet aussi de faire une évaluation de sa propre activité à l'aide de statistiques précises.

facebook met à disposition à ses utilisateurs un outil interne qui mesure le rayon d'action des messages publiés. Le message le plus « populaire » a été celui de l'adoption du projet de loi portant création du système de contrôle et de sanction automatisé.

## Rayon d'action des messages publiés sur facebook



En conclusion, les deux présences se sont bien développées et continuent à gagner des visiteurs/followers/Likes. Pour l'année 2015, le SIP souhaite publier plus de photos et graphiques sur facebook pour gagner davantage en visibilité.

## **2.4. Équipe de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles**

Depuis février 2014, l'attachée de presse – agent détaché du SIP – en poste depuis février 2013 est assistée par un chargé de mission occupant la fonction d'attaché de presse adjoint. Si le détachement de l'attachée de presse répondait au besoin d'avoir un interlocuteur permanent pour le corps des quelques 1000 journalistes internationaux basés à Bruxelles, l'addition d'un chargé de mission pour la période de février 2014 à février 2016 est à voir dans le contexte de la Présidence du Conseil de l'UE pendant le second semestre de l'année 2015.

### **2.4.1. Présidence du Conseil de l'UE en 2015: élaboration d'une stratégie de communication dynamique**

Sur base d'entretiens avec les 5 dernières Présidences du Conseil, ainsi qu'avec le Service presse du Conseil, l'équipe de presse, ensemble avec le SIP et l'équipe du site web de la Présidence, a élaboré une stratégie de communication en vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2015.

La stratégie de communication développe notamment l'importance du travail en réseau, définit le public-cible et les instruments de communication, clarifie les rôles et devoirs des différents acteurs et concrétise les situations de communication diverses que le gouvernement affrontera lors du semestre de la Présidence.

### **2.4.2. Relations avec la presse internationale et nationale – assistance proactive au Conseil**

Comme en 2013, l'équipe de presse de la RP-UE a assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen, du Conseil des ministres et d'un certain nombre de sommets extraordinaires organisées au cours de l'année 2014 à Bruxelles et au Luxembourg.

Lors de ces événements, l'équipe de presse a fourni une assistance aux membres du gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois en organisant notamment des conférences de presse, des interviews et des rencontres.

Lors des diverses réunions du Conseil, elle a régulièrement assuré une présence en salle de presse, afin de répondre à des questions de fond de la part des journalistes. En coopération avec les chargés des relations publiques des ministères respectifs, elle a préparé les communiqués en relation avec les Conseils des ministres et les Conseils européens.

### **2.4.3. Réseau élargi et contacts étroits auprès des journalistes basés à Bruxelles**

L'équipe de presse a élargi son réseau professionnel auprès de la communauté des journalistes basés à Bruxelles, auprès du réseau de Représentations permanentes et auprès des services de presse de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.

Un contact régulier et soigné avec un grand nombre de journalistes a permis à l'équipe de presse de communiquer de manière stratégique sur les positions du Luxembourg, tant sur les dossiers à l'ordre du jour des Conseils respectifs que sur des dossiers de fond concernant l'actualité luxembourgeoise et/ou européenne. En étant présent sur le terrain (*midday* briefings à la Commission, briefings du Conseil, briefings de la Présidence, conférences de presse du Conseil, etc.), elle a pu entretenir des contacts quotidiens avec les journalistes, tant des médias spécialisés en affaires européennes qu'avec les correspondants des médias print et broadcast; un effort qui s'est traduit en plus-value concrète à de multiples reprises au cours de l'année 2014.

### **2.4.4. ECOFIN, *LuxLeaks* – les dossiers saillants en 2014**

Comme en 2013, l'intérêt des journalistes vis-à-vis des positions luxembourgeoises dans les dossiers financiers et fiscaux a été considérable, notamment en ce qui concerne les dossiers de la fiscalité de l'épargne, de la directive sur la coopération administrative, de la directive mère-filiale et du rapport du Code de conduite sur la fiscalité des entreprises. À côté de ces dossiers en cours de négociation au Conseil, l'élément saillant de 2014 ont été les révélations dites « *LuxLeaks* »: si l'équipe de presse a pu assister le ministère des Finances en ce qui concerne le monitoring de la presse, elle a surtout été un interlocuteur privilégié pour un grand nombre de journalistes basés à Bruxelles, ce qui a permis de relayer et de clarifier les positions luxembourgeoises.

## **2.5. Élections européennes**

### **2.5.1. Campagne médiatique officielle**

Dans le cadre de la Commission consultative « campagnes électorales » créée par arrêté du gouvernement en Conseil du 25 juillet 2003, le SIP a élaboré de concert avec les partis politiques représentés à la Chambre des députés ainsi qu'avec les responsables de RTL Télé Lëtzebuerg, RTL Radio Lëtzebuerg et la Radio 100,7 un accord réglant la couverture médiatique de la campagne officielle pour les élections européennes du 25 mai 2014. Les propositions faites dans le cadre de la Commission consultative « campagnes électorales » dans une réunion du 26 février 2014 furent approuvées par le Conseil de gouvernement le 27 mars 2014.

Les dispositions générales de l'accord fixaient la durée de la campagne électorale médiatique à 3 semaines, à savoir du lundi, 5 mai 2014 au samedi, 24 mai 2014.

Un temps d'antenne pour les spots électoraux fut fixé à 9 minutes pour chaque liste complète. Les conduites indiquant l'emplacement de diffusion des différents spots furent réalisées par les soins du SIP qui procéda aussi à une surveillance ponctuelle de la diffusion des spots.

Chaque diffuseur concerné par la campagne médiatique officielle a diffusé un total de 2 tables rondes. Étant donné que 9 listes complètes furent déposées, chacune des 9 listes était représentée à toutes les tables rondes.

Les sujets des tables rondes radios étaient:

- „Fonctionnement vun der Europäescher Unioun - Iwwer d'Gréisst, d'Demokratie an d'Institutionne vun enger Unioun, déi sech an de leschte Jorzéngte vergréissert a verännert huet“;
- „Lëtzebuerg an der Europäescher Unioun – Vir- an Nodeeler vun der Memberschaft an der EU un de Beispiller Euro, Bannen- a Baussegrenzen an Ëmwelt- an Energiepolitik“.

RTL Radio Lëtzebuerg et Radio 100,7 ont enregistré les tables rondes en commun.

Les sujets des tables rondes TV étaient:

- „Europa an der Vertrauenskris: wéi eng Äntwerten?“;
- „Wéi eng Plaz fir Lëtzebuerg an Europa?“.

Chacune des tables rondes radio et TV fut rediffusée.

Le choix des sujets était fait par les rédactions des médias concernés en concertation avec les partis politiques.

Lors de l'enregistrement des tables rondes, un représentant du SIP veillait à ce que le temps de parole réparti de façon égale entre tous les candidats soit respecté.

En dehors de la campagne médiatique officielle, et sur demande ad hoc des partis politiques, une table ronde supplémentaire en langue française fut diffusée sur les ondes de Radio latina, le 18 mai 2014. L'enregistrement a été réalisé dans le grand studio de Radio 100,7.

### **2.5.2. elections.public.lu**

Développé et géré par le CTIE, le SIP a été en charge des informations statiques sur le site officiel des élections au Luxembourg, [www.elections.public.lu](http://www.elections.public.lu). Le SIP a mis à jour les instructions aux électeurs, les modalités relatives au vote par correspondance ainsi que les indications concernant le système électoral en général.

Le SIP a répondu aux questions des internautes qui ont été posées par l'intermédiaire du formulaire de contact disponible sur ce site. En tout, une cinquantaine de questions ont été traitées. Elles concernaient surtout la convocation des électeurs, les principes du vote par correspondance ou encore l'interprétation des résultats disponibles sur le site.

## **3. Département luxembourg.lu**

Le portail [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu), site de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, offre une porte d'entrée unique pour toutes les informations d'ordre général liées au Grand-Duché: tourisme, culture, politique, économie, société.

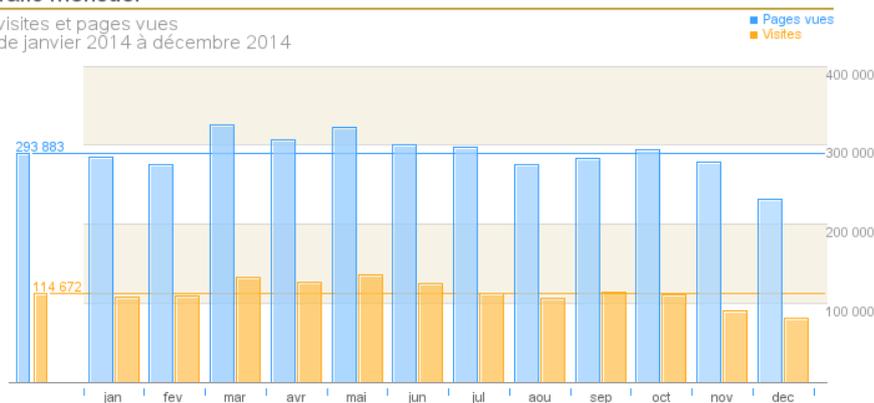
### **3.1. Un site en progression**

Lancé au début de l'année 2009, le portail a connu une augmentation constante de ses visiteurs au cours de ses cinq années d'existence. En 2014, il a attiré en moyenne 114672 visiteurs par mois, qui ont consulté en moyenne près de 294000 pages par mois. En un an, le site a donc connu une nette progression: pour comparer, en 2013, le site avait attiré quelque 80000 visiteurs par mois, visitant 250000 pages.

## Les visites sur le portail [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) en 2014

### Trafic mensuel

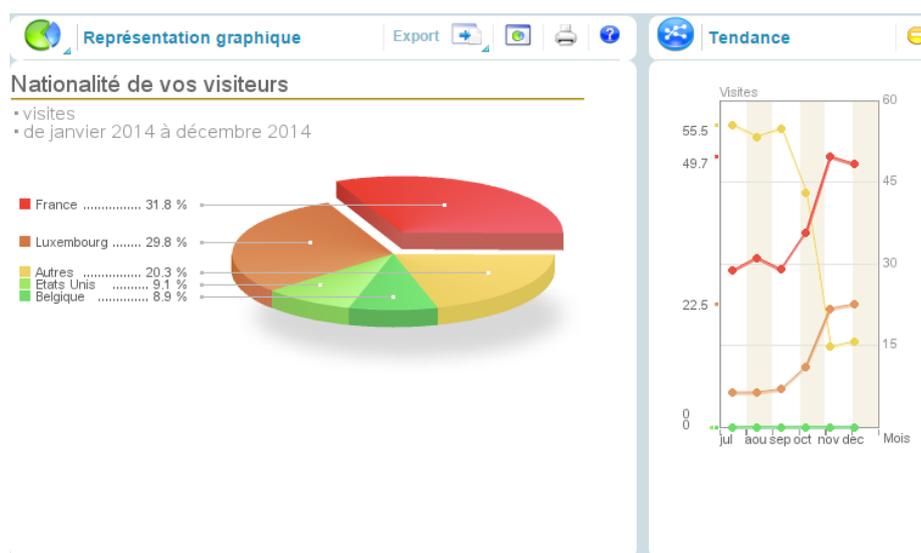
• visites et pages vues  
• de janvier 2014 à décembre 2014



Source: Wysisstat

Ce lectorat se compose d'un tiers d'internautes habitant au Luxembourg (29,8%) et de deux tiers d'internautes étrangers. Parmi les visiteurs étrangers en 2014, on retrouve surtout des Français (31,8%) et des Belges (près de 8,9%), mais aussi des Américains (9,1%) et d'autres nationalités (20,3%).

## Les origines géographiques des visiteurs du portail [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) en 2014



Source: Wysisstat

## 3.2. Un nouveau portail [luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) en 2015

### 3.2.1. Un site dorénavant trilingue

Actuellement, le portail [luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) comporte une version française très étendue et une version anglaise plus réduite. Celle-ci est dédiée à l'information d'un public international anglophone, étranger ou expatrié, qui a de l'intérêt à visiter, investir ou s'installer au Grand-Duché ou qui y vit déjà. Contrairement à la version française, la version anglaise ne propose actuellement pas encore d'articles d'actualité.

Or, cela changera au courant du premier semestre 2015. Poursuivant l'objectif d'atteindre un plus grand public au plan national et international, afin de mieux garantir la promotion du pays à l'étranger dans un contexte de *Nation Branding* et afin de mieux tenir compte de la société multiculturelle du Grand-Duché de Luxembourg, l'équipe du portail luxembourg.lu a commencé en 2013 des travaux préparatoires en vue de mettre trois versions linguistiques à disposition du grand public. À côté de la version de base française, des versions anglaise et allemande seront proposées à partir de 2015 avec des contenus tout à fait identiques. À côté des rubriques thématiques du portail, des articles d'actualité seront proposés en français, allemand et anglais afin de donner une image vivante et actuelle du pays.

### **3.2.2. Un portail relooké et à la pointe de la technologie**

À cette occasion, la présentation visuelle du portail est entièrement refaite. D'un point de vue technologique, le nouveau portail se présentera en responsive design, c.-à-d. le site sera conçu de manière à ce que des interfaces flexibles et élastiques s'adaptent automatiquement à la taille et à la résolution du support de l'internaute (smartphone, tablette ou autre).

Tout au long de l'année 2014, les travaux en vue du nouveau portail se sont poursuivis. Dans ce contexte, l'équipe luxembourg.lu a notamment assuré:

- la gestion et réalisation de la traduction du contenu;
- la rédaction de nouvelles pages venant compléter le contenu du site actuel;
- le choix de photos pour un nouveau site qui sera très visuel;
- le suivi du développement de la maquette réalisée par le CTIE;
- le suivi de l'élaboration d'une stratégie en vue de la présence de luxembourg.lu sur les réseaux sociaux, en collaboration avec le Département informations gouvernementales et relations presse (médias sociaux) du SIP.

Le nouveau portail ira en ligne au courant du premier semestre 2015, en amont de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du deuxième semestre 2015.

### **3.2.3. Booklet de promotion**

Dans un souci de promouvoir au mieux le nouveau portail et le Grand-Duché tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'équipe luxembourg.lu a également préparé la réédition du [booklet de promotion](#) aux cartes postales détachables réalisé en 2013. Cet outil de promotion sert à tous les acteurs engagés dans la promotion du Grand-Duché à l'étranger (ambassades, consulats, Luxembourg Trade and Investment Offices...).

Au Luxembourg, il sera mis à disposition du public dans les administrations communales, les établissements scolaires, les bibliothèques, les offices régionaux de tourisme, les institutions culturelles, etc. D'ailleurs, l'équipe luxembourg.lu a pu obtenir des retours très positifs de la part des acteurs précités quant à la popularité du booklet édité en 2013.

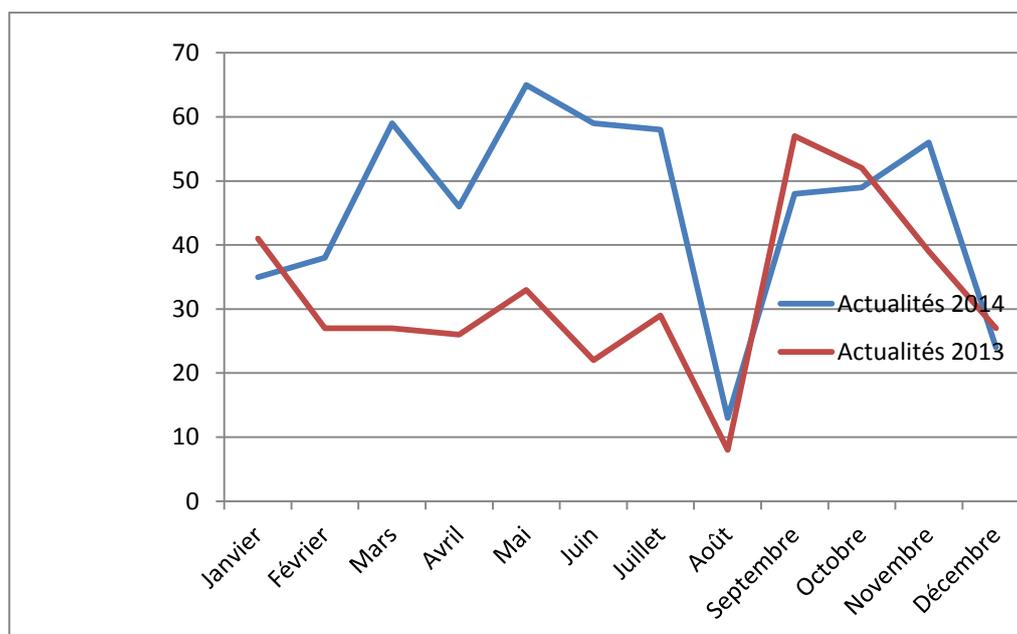
## **3.3. Plusieurs centaines d'actualités rédigées en 2014**

À côté des préparatifs en vue de la mise en ligne du site renouvelé, l'équipe luxembourg.lu a poursuivi son travail quotidien habituel. En effet, le portail [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) est mis à jour quotidiennement. Il fournit des informations d'actualité relatives au Grand-Duché de Luxembourg et se fait l'écho des nouveautés dans les domaines touristique, culturel, politique, économique et sociétal. En 2014, [550 d'articles d'actualité](#) ont été rédigés (contre quelque 400 en 2013), ce qui correspond à une moyenne de dix articles par semaine.

Mois	Nombre d'articles d'actualité rédigés en 2014	Nombre d'articles d'actualité rédigés en 2013
Janvier	35	41
Février	38	27
Mars	59	27
Avril	46	26
Mai	65	33
Juin	59	22
Juillet	58	29
Août	13	8
Septembre	48	57
Octobre	49	52
Novembre	56	39
Décembre	24	27
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>	<b>389</b>

Source: SIP

#### L'évolution du nombre d'articles d'actualité (2013-2014)



Source: SIP

En 2014, l'équipe rédactionnelle du portail luxembourg.lu a, comme d'habitude, consacré une large partie des ses activités permanentes à la consolidation du contenu existant ainsi qu'à la mise à jour des pages dites « statiques » du portail (hors actualités), et ce, grâce à une veille médiatique rigoureuse. Par ailleurs, ce travail demande une étroite collaboration avec tous les partenaires et acteurs promouvant l'image de marque du pays à l'étranger ainsi qu'avec les ministères et administrations.

### 3.4. Un site proche de l'internaute

Enfin, l'équipe du portail a également répondu à quelque 462 courriels venus du monde entier via l'adresse [info@luxembourg.public.lu](mailto:info@luxembourg.public.lu). Les demandes en question ont touché à des domaines aussi divers que le tourisme, le commerce, l'immigration, l'éducation, la famille grand-ducale, la fiscalité, la nationalité, la justice, la Sécurité sociale, les jours fériés, l'emploi, les démarches administratives, etc.

En 2014, les thèmes les plus récurrents ont été:

- les demandes de renseignements touristiques (48 demandes);
- les demandes liées à l'immigration au Luxembourg (34 demandes);
- les demandes liées au marché du travail luxembourgeois (24 demandes);
- les demandes concernant la Sécurité sociale (19 demandes);
- les demandes provenant de personnes souhaitant faire leurs études au pays (14 demandes);
- les demandes provenant de personnes souhaitant s'installer au pays (9 demandes).

La rédaction des réponses à ces courriels demande une étroite collaboration avec les chargés des relations publiques des ministères ainsi que d'autres acteurs telle que l'Office national du tourisme, le Luxembourg City Tourist Office, le Statec ou encore l'Inspection du travail et des mines.

## **4. Département édition**

### **4.1. Édition**

Les activités du Département édition sont principalement les suivantes:

- identification des sujets à traiter dans les publications;
- recherche d'auteurs;
- relecture et finalisation des textes proposés;
- suivi et finalisation des traductions;
- recherche d'illustrations;
- suivi et finalisation de la mise en page;
- suivi du travail d'impression;
- diffusion des publications;
- gestion des commandes de publications;
- gestion des rubriques « Publications » sur les portails gouvernement.lu et luxembourg.lu.

#### **4.1.1. Nouvelles publications éditées en 2014**

En 2014, le Département édition a publié un nombre restreint de brochures sur support papier, privilégiant les versions électroniques consultables en ligne et répondant ainsi à une demande croissante.

##### *1. Bulletin d'information et de documentation, Édition spéciale: Élections législatives 2013*

Le *Bulletin d'information et de documentation, Édition spéciale: Élections législatives 2013* informe sur les résultats des élections législatives de 2013, la formation du nouveau gouvernement, les membres du gouvernement, la constitution des ministères et reproduit la déclaration et le programme gouvernementaux.

##### *2. Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg 2013*

La brochure présente le gouvernement issu des élections législatives du 20 octobre 2013. La publication renseigne sur la composition de la Chambre des députés depuis 1945, les différentes étapes ayant conduit à la formation du nouveau gouvernement, la constitution des ministères et les membres du gouvernement. Cette brochure est disponible en trois versions linguistiques: français, allemand et anglais.

### 3. *Que faire en cas d'alerte nucléaire?*

La brochure *Que faire en cas d'alerte nucléaire?* a été éditée par le SIP, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, la Division de la radioprotection de la Direction de la santé, l'Administration des services de secours et le Haut-Commissariat à la protection nationale. Elle présente de façon condensée l'ensemble des procédures d'alerte ainsi que les mesures de protection prévues par le nouveau plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire. La brochure est disponible en 5 versions linguistiques: français, allemand, anglais, luxembourgeois et portugais.

## 4.2. Logotype

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations, et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du gouvernement. Dans sa séance du 10 janvier 2014, le Conseil de gouvernement s'est vu proposer et a adopté une mise à jour de la charte graphique du logotype du gouvernement.

### 4.2.1. Création de logotypes pour les entités étatiques

Afin de répondre aux critères de la version 2014 de la charte graphique et suite aux changements de dénominations des ministères découlant des élections législatives de 2013, le SIP a fourni aux entités étatiques leurs nouveaux logos.

Au cours de l'année 2014, plus de 400 logotypes ont ainsi été créés et fournis aux administrations luxembourgeoises.

Ces logotypes sont réunis au SIP dans une logothèque qui fait partie intégrante du générateur de logos, application dédiée à la création, à l'archivage et à la traçabilité des logotypes de l'Administration. Cette application a été développée en 2013 et finalisée en 2014.

### 4.2.2. [www.logo.public.lu](http://www.logo.public.lu)

Afin de rendre la charte graphique du logotype du gouvernement accessible à tous les agents de l'État ainsi qu'aux fournisseurs de l'Administration, un site Internet a été créé en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État. Le fait de mettre la charte graphique en ligne présente un avantage certain: les mises à jour se font dorénavant uniquement sur le site. Les utilisateurs de la charte (agents de l'État et fournisseurs) ont à tout moment accès à une version actualisée de la charte.

## 5. *Département revues de presse et monitoring audiovisuel*

### 5.1. Revues de presse

Le département revues de presse a réalisé quotidiennement trois revues de presse distinctes qui sont mises à disposition des ministres, fonctionnaires et autres personnes habilitées à les solliciter.

La revue de presse nationale se base en grande partie sur la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle luxembourgeoise, ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois.

La revue de presse internationale 1 est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

La revue de presse internationale 2 reprend sur les mêmes bases essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Les trois revues de presse sont consultables sur le site web de la revue de presse <http://extranet.sip.lu/revuepub/>, offrant depuis 1999 à tout le gouvernement ainsi qu'aux ambassades un aperçu de l'actualité nationale et internationale.

Le SIP a pour objectif de rénover ce site pour offrir plus de contenu (verbatim, monitoring audiovisuel, monitoring des médias sociaux) et de nouvelles fonctionnalités (newsletter paramétrables, flux RSS, alertes, profils utilisateurs paramétrables avec recherches prédéfinies). Les spécifications de ce projet ont été entamées en 2013. Le nouveau site de la revue de presse sera probablement opérationnel fin 2015.

## **5.2. Monitoring de la presse audiovisuelle**

En 2014, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale.

Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent.

Le SIP réalise par ailleurs des transcriptions verbatim d'émissions radio ou télédiffusées. Si l'année 2013 était marquée par l'envol du nombre de transcriptions verbatim réalisées, l'année 2014 a connu une limitation surtout des types d'émissions et des sujets transcrits. Plus précisément, les transcriptions verbatim faites a priori ont été limitées aux interviews des membres du gouvernement. La transcription verbatim d'autres interviews, ainsi que des commentaires et reportages, a été portée à un strict minimum, et a été effectuée uniquement sur demande.

## **6. Département relations publiques**

### **6.1. Visites au Luxembourg et à l'étranger**

Le Département relations publiques a coordonné la couverture médiatique de visites officielles et visites de travail de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités politiques au Luxembourg.

Les membres du département ont rédigé des communiqués d'annonce, élaboré des programmes médias, organisé, si besoin, des conférences de presse, encadré les représentants des médias luxembourgeois et, le cas échéant, les délégations média étrangères venant au Luxembourg. Le département a également organisé la couverture photographique officielle de ces visites.

Au total, le département a été le coordinateur média lors d'une quarantaine de visites de chefs d'État et de membres de gouvernements étrangers ainsi que de rencontres bilatérales au Luxembourg. Ses membres ont dans ce cadre travaillé en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des ministères respectifs.

Lors de visites auprès d'autres institutions nationales, européennes ou internationales au Luxembourg, le SIP se concerte en amont avec les services de presse de ces institutions et leur prête assistance en cas de besoin.

La couverture médiatique de membres du gouvernement luxembourgeois en déplacement à l'étranger a également dans certains cas été coordonnée par le Département relations publiques. Ses membres ont notamment organisé l'encadrement d'une quinzaine de représentants des médias et la couverture photographique officielle lors de la mission économique de S.A.R. le Grand-Duc héritier, du Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, et du ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, en Corée du Sud et au Japon en

octobre. De même, la couverture photographique officielle du déplacement du ministre de la Culture, Maggy Nagel, à Berlin en septembre a été assurée par le SIP.

Le département a également organisé la couverture photographique en juin lors de la cérémonie commémorant le 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement allié en Normandie à Ouistreham, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de S.A.R. le Grand-Duc Jean, ainsi que du Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, du Vice-Premier ministre, ministre de la Défense, Étienne Schneider, et du ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn.

Le département a par ailleurs mis en place le dispositif média lors de multiples manifestations, notamment dans le cadre de la célébration du 175<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, de la fête nationale, de la cérémonie de commémoration du début de l'occupation allemande durant la Première Guerre mondiale, de la Journée de la commémoration nationale et de la cérémonie commémorative nationale du 70<sup>e</sup> anniversaire du début de la bataille des Ardennes au cimetière militaire américain de Hamm. Dans ce cadre, le Département relations publiques a rédigé les communiqués d'annonce et les programmes médias, encadré les représentants des médias et assuré la couverture photographique officielle.

## **6.2. Cour grand-ducale**

Le Département relations publiques a également assisté la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations. Il a coordonné le volet média de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Pologne en mai et de la visite de S.A.R. le Grand-Duc et du Vice-Premier ministre, ministre de la Défense, Étienne Schneider, du contingent luxembourgeois KFOR au Kosovo en mai également.

En amont de la visite d'État en république de Pologne, des journalistes polonais des journaux Rzeczpospolita/Parkiet et Polityka ont été accueillis au Luxembourg afin de mener des interviews avec différents acteurs du monde financier et économique. Leur séjour a été organisé par le SIP, en étroite collaboration avec Luxembourg for Finance.

Les membres du Département relations publiques ont également géré l'accréditation des représentants des médias, coordonné la couverture médiatique et assuré la prise en charge des représentants des médias nationaux et internationaux lors de la visite d'État au Luxembourg du président de la République fédérale d'Allemagne ainsi que lors de la visite officielle de LL.MM. le roi et la reine d'Espagne en novembre. Une centaine de représentants des médias ont été accrédités pour ce dernier événement.

## **6.3. Médiathèque**

Les bases de données photographiques du SIP ont connu une nouvelle augmentation d'afflux avec un total d'environ 12000 nouveaux documents images (par rapport à 8000 en 2013).

Ainsi, les événements gouvernementaux jouissent aujourd'hui d'une ample couverture photographique grâce à la collaboration étroite établie entre les services du SIP et les différentes administrations. Concomitamment, de nombreuses photographies illustratives – provenant majoritairement des sources internes et affiliées du SIP – alimentent les portails gouvernement.lu et luxembourg.lu ainsi que les autres sites web et publications du gouvernement.

Outre la fourniture régulière de photos aux instances gouvernementales ainsi qu'à la presse nationale et internationale, les images sont également mises à la disposition d'acteurs tiers issus notamment du domaine de l'édition et ayant exprimé, en 2014, une centaine de requêtes individuelles en vue d'assemblages thématiques d'images.

Aux travaux de catalogage et de fourniture d'images et d'informations afférentes s'ajoutent la mise en valeur progressive des fonds d'archives photographiques (contenant plus de 100000 photos et couvrant près d'un siècle), la préparation et la mise à disposition de matériaux audiovisuels aux services de l'administration gouvernementale, ainsi que l'établissement d'un éventail organisationnel favorisant davantage encore qualité, efficacité et rapidité en vue d'optimiser la réponse à une demande d'images croissante et avec tendance à la hausse dans le contexte de la Présidence 2015.

## **7. Avis et Envois à la presse**

### **7.1. Avis**

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères respectivement les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants sont publiées dans tous les journaux. Les soumissions ne sont publiées que dans les quotidiens à cause des délais à respecter.

En 2014, le SIP a publié 291 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, etc.) dans les quotidiens et 92 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 945.213 euros.

### **7.2. Envois à la presse**

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour la diffusion des communiqués de presse et des notes aux rédactions à la presse nationale et internationale. Ainsi le Secrétariat général du SIP a diffusé environ 2200 communiqués et notes à la presse en 2014.

## **8. Service « Permanence » du SIP**

Le besoin de communiquer avec la presse et la nécessité de contacter le gouvernement ne respectent pas les heures de bureau traditionnelles des administrations. C'est la raison pour laquelle le SIP a mis en place depuis des années un service de permanence téléphonique.

À tour de rôle, un membre du SIP est joignable 24h/24 par téléphone et se tient à disposition des ministères et de la presse pour toute urgence éventuelle en matière de communication.

## **9. Autres activités du SIP**

### **9.1. Présidence 2015**

Dans le cadre de la préparation de la Présidence 2015, les membres du SIP ont participé aux travaux de différents groupes de travail.

Sous l'égide du comité interministériel CICPE (format Présidence), le directeur du SIP préside un des cinq groupes pour assurer les tâches préparatoires de la Présidence, à savoir le Groupe « Communication, presse, culture et image de marque ». Dans ce cadre, le SIP préside deux groupes de travail, à savoir « Organisation et encadrement média » et « Édition » et est membre des groupes de travail « Culture », « Internet » et « Image de marque ».

De plus, le SIP est membre du Groupe « Protocole et organisation » (GPO).

### **9.1.1. Groupe de travail « Image de marque »**

Dans le cadre du groupe de travail « Image de marque », le SIP a participé aux propositions des cadeaux de courtoisie à offrir lors de la Présidence ainsi qu'aux travaux sur l'identité graphique de la Présidence et la charte graphique y relative.

Contrairement à la Présidence luxembourgeoise de 2005, un nouveau logotype n'a pas été élaboré pour les six mois de la Présidence 2015, mais l'identité visuelle de la promotion du Luxembourg à l'étranger a été adaptée afin de placer le Grand-Duché de Luxembourg au centre de la future Présidence.

Suite à l'accord du Conseil de gouvernement sur le logotype retenu, une charte graphique a été élaborée, fixant les règles d'utilisation du logotype.

Enfin, le SIP a participé à l'élaboration des éléments de décoration déclinés aux couleurs de la Présidence sur les différents sites retenus à Luxembourg et à Bruxelles.

### **9.1.2. Groupe de travail « Organisation et encadrement média »**

Une visite du centre de presse au Centre de conférence à Kirchberg en présence d'un membre du service presse du Conseil de l'Union européenne a permis de définir le dispositif « média » sur place, notamment les aspects logistiques de la couverture médiatique des réunions ministérielles (équipement du centre de presse et de la salle de conférence de presse).

Le développement d'un système d'accréditation pour les représentants des médias a également été lancé. Le Broadcasting Centre Europe sera chargé de la couverture audiovisuelle des événements de la Présidence.

Par ailleurs, un échange de bonnes pratiques a eu lieu entre le SIP et les collègues responsables des relations publiques de la Présidence lettonne du Conseil de l'Union européenne (janvier-juin 2015) lors d'une réunion à Riga.

## **9.2. Présidence du groupe des chargés des relations publiques des ministères – Groupe de « Mondorf »**

Le groupe des chargés des relations publiques des ministères, communément appelé groupe de « Mondorf » (la première réunion du groupe s'est tenue à Mondorf), a été instauré en 2003 par le SIP en guise de préparation aux efforts de communication à fournir par les ministères à l'occasion de la Présidence 2005.

Depuis, ce groupe informel se réunit à base régulière sous la présidence du SIP. Les buts de ses travaux demeurent les mêmes: garantir une certaine cohérence et uniformité de la communication du gouvernement, offrir une plateforme d'échange aux communicateurs des ministères, favoriser le flux transversal des informations.

En 2014, le groupe s'est réuni à trois reprises. Lors de la première réunion, la nouvelle charte graphique du logo du gouvernement, les nouvelles fonctionnalités du portail gouvernement.lu ainsi que le *Guide d'utilisation des médias sociaux* ont été présentés aux chargés des relations publiques. La deuxième réunion a porté sur la communication sur les sites Internet publics ainsi que sur les nouvelles présences du SIP sur facebook et Twitter.

Sur base d'une note élaborée par le SIP, l'équipe presse de la RP et l'équipe du site web de la Présidence, la troisième réunion a consisté en un échange de vues sur l'organisation de la communication et de l'information dans le cadre de la Présidence 2015. La répartition des tâches ainsi que les flux d'informations entre les acteurs concernés ont dominé la discussion. Suite à cette réunion, la note a été validée par l'ensemble des acteurs et sera présentée début janvier au Comité interministériel de la coordination de la politique (CICPE).

### **9.3. Communication de crise**

Le SIP joue un rôle important dans le domaine de la communication en cas de crise nationale. Le directeur du SIP est membre effectif de toute Cellule de crise (CC) convoquée par le gouvernement, tandis que son représentant est chargé de la présidence de la Cellule « communication/information » (CCI), qui fait office de porte-parole de la CC et de coordinateur des actions de communication en cas de crise.

Dans ce contexte, le SIP est lié à l'élaboration des plans d'intervention d'urgence (PIU) du gouvernement, travaux qui sont coordonnés par le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN). En 2014, ces travaux se sont concentrés sur les plans Cattenom et Ebola.

Pour le SIP, une étape importante au niveau de la communication de crise a été franchie en 2014 avec le lancement du portail infocrise.lu. Réalisé en collaboration étroite avec le HCPN et le CTIE, le SIP a préparé l'ensemble du contenu disponible sur ce nouveau portail qui confirme la volonté de tous les acteurs de passer d'une communication purement réactive en cas de crise à une information et une sensibilisation préalables à différentes crises possibles.

#### **9.3.1. PIU Cattenom**

En 2014, le SIP a participé à toutes les réunions de coordination organisées par le HCPN relatives au Plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire (Plan « Cattenom »), approuvé par le Conseil de gouvernement le 15 octobre 2014 et présenté à la presse le 21 octobre.

Sur le plan de la communication, la présentation du Plan « Cattenom » comportait deux volets particuliers.

Premièrement, la distribution préalable de comprimés d'iodure de potassium à l'ensemble de la population nécessitait une information spécifique de tous les résidents. À cet effet, un courrier personnel a été envoyé par le CTIE à chaque résident du Grand-Duché, quel que soit son âge. Le SIP a concouru à la rédaction de cette lettre ainsi qu'à sa traduction en allemand, anglais, portugais et luxembourgeois.

Deuxièmement, la présentation du Plan « Cattenom » prévoyait une large information du public. À cet effet, les acteurs concernés se sont accordés sur une mise à jour de la brochure « Que faire en cas d'alerte nucléaire? ». Le SIP a préparé le gros du travail rédactionnel et a coordonné la réalisation des infographies nécessaires ainsi que les travaux de mise en page de la brochure, tirée à plus de 200.000 exemplaires. La version papier de la brochure est bilingue français-allemand, des traductions luxembourgeoise, anglaise et portugaise sont disponibles sur le nouveau portail infocrise.lu.

#### **9.3.2. PIU Ebola**

Le SIP a assisté à toutes les réunions de coordination organisées par le HCPN pour définir la réponse à une éventuelle menace d'un cas Ebola au niveau national. Ces travaux se sont soldés le 22 octobre 2014 par l'adoption du Plan d'intervention d'urgence « Cas probables/confirmés Ebola au niveau national » par le Conseil de gouvernement. Le rôle du SIP y est le même que pour les autres plans d'urgence, à savoir la présidence de la CCI chargée de coordonner le cas échéant les actions de communication vers l'extérieur. À cet effet, le SIP a préparé un plan de communication détaillé.

Le 28 novembre 2014, le SIP a aussi participé dans le cadre de l'application du Plan « Ebola » à un exercice qui a permis aux différents intervenants de s'exercer aux procédures prévues. Bien que le volet de la communication n'y ait pas été testé en tant que tel, l'exercice a livré des enseignements utiles aux membres du SIP présents.

### **9.3.3. www.infocrise.lu**

Le 21 octobre 2014, à l'occasion de la présentation du nouveau Plan « Cattenom », le portail infocrise.lu a été mis en ligne.

Il s'agit du portail officiel du gouvernement luxembourgeois en matière d'information et de communication en cas de crise. Géré par le SIP, c'est à travers cet outil que sont communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

Trois rubriques sont actuellement disponibles conformément aux plans gouvernementaux existants: urgence nucléaire (plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire, 2014), grippe et pandémie (plan gouvernemental « Pandémie grippale », 2006; plan d'intervention opérationnel « Grippe aviaire », 2006) et Ebola (plan d'intervention d'urgence « Cas probables/confirmés Ebola au niveau national », 2014).

Pour les trois rubriques, le SIP a préparé et coordonné la finalisation de l'ensemble des textes, y compris la sous-rubrique questions-réponses comprenant 297 questions ainsi que les versions grand public des plans gouvernementaux.

Une version miroir du portail en allemand et en anglais sera disponible dans le courant de l'année 2015. Les travaux préparatoires ont commencé dès la mise en ligne du portail.

Le SIP assure également la gestion journalière des demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique [info@infocrise.public.lu](mailto:info@infocrise.public.lu) (en tout 122 questions du 21 octobre au 31 décembre 2014).

### **9.3.4. Exercice « Cyber Europe »**

En 2014, le SIP a participé à la première et à la deuxième phase de l'exercice paneuropéen de grande envergure « Cyber Europe » organisé par l'Agence européenne de cyber-sécurité et coordonné au Luxembourg par le HCPN et le CIRCL. Alors que la 1<sup>re</sup> phase concernait le volet technique, la 2<sup>e</sup> phase a visé les parties opérationnelle et tactique.

La 2<sup>e</sup> phase s'est déroulée le 30 octobre 2014. Suivant le scénario retenu pour l'exercice, plusieurs infrastructures IT de l'État ont fait l'objet d'attaques cyber. Le SIP a activement participé à l'exercice afin de tester le volet de la communication, tel que prévu par le Plan « Cyber » adopté par le Conseil de gouvernement en mars 2014.

### **9.3.5. Communicateurs Benelux**

Au niveau du Benelux, le SIP a participé à la réunion annuelle des communicateurs de crise en juillet 2014 à Bruxelles. La mise à jour d'un accord technique concernant l'information de la population lors de situations d'urgence, une annexe au mémorandum Benelux du 1<sup>er</sup> juin 2014, y a figuré à l'ordre du jour, de même qu'un échange de vues sur le volet de la communication en cas d'urgence nucléaire.

### **9.3.6. Formations**

La formation constituant un volet très important dans le domaine de la communication de crise, le SIP a assisté en 2014 à un séminaire de coopération transfrontalière belgo-néerlandais à Baarle-Nassau aux Pays-Bas ainsi qu'à une conférence de l'organisation Public Safety Communication Europe (PSCE) à Göteborg.

## **9.4. Promotion de l'image de marque du Grand-Duché**

Le comité interministériel et interinstitutionnel *Nation Branding* – composé de représentants du ministère d'État, des Affaires étrangères et européennes, de l'Économie, de la Culture, des Finances, ainsi que de la Cour grand-ducale, de Luxembourg for Finance, de Luxembourg for Business, de l'Office national du Tourisme et de la Chambre de Commerce – est assisté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

par le coordinateur général pour la promotion de l'image de marque du Luxembourg. Le SIP est représenté au comité et en assure la vice-présidence.

Les membres du comité *Nation Branding* se sont réunis sur une base quasi-mensuelle pour bien préparer et accompagner le processus pour la mise en place d'un vrai concept en matière de *Nation Branding*.

La première étape de cette méthodologie, qui sera finalisée avant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du deuxième semestre 2015, consiste à définir la marque « Luxembourg » afin de pouvoir promouvoir le Luxembourg à l'étranger. Il est envisagé que les résultats de cette première étape soient évalués (testés) dans le cadre de ladite Présidence.

Le SIP a activement participé à tous les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la première étape, à savoir la sélection d'une consultance externe par le comité *Nation Branding* sur base d'un appel de candidatures ainsi que le processus d'élaboration d'études, de sondages et de workshops à réaliser par la consultance externe.

### 3. La Commission d'Economies et de Rationalisation (CER)

En 2014, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants:

#### **1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2014 (numerus clausus)**

Comme le Gouvernement a décidé en raison de la situation budgétaire précaire de poursuivre une politique prudente de développement des effectifs, avec comme corollaire un numerus clausus limité, le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu 150 nouveaux engagements à opérer en 2014. Etant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément à la décision du Conseil de Gouvernement des 11 et 12 juillet 2014 concernant la répartition des 150 postes inscrits dans la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014, et en ayant recours à une réserve de 145 postes non encore attribués au titre des exercices antérieurs, 274 postes ont été mis à disposition des différentes administrations et services de l'Etat, dont 141 concernent des postes d'enseignant et de formateur et 133 les autres administrations et services de l'Etat. Sur décision du Conseil de Gouvernement, 21 postes ont été intégrés à la réserve afin de pouvoir faire face, le cas échéant, à des situations urgentes qui pourraient se présenter ultérieurement.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

#### **Création de nouveaux postes de 2003 à 2014**

Exercice	Numerus clausus			Hors numerus clausus	Total
	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement postprimaire/ Enseignement fondamental	Autres engagements		
2003	311	50	50	128 <sup>(1)</sup>	539
2004	90	50	50	422 <sup>(1)(2)</sup>	612
2005	230	50	50	131 <sup>(1)</sup>	461
2006	209	50	36	57 <sup>(1)</sup>	352
2007	130	50	45	174 <sup>(1)</sup>	399
2008	225	50	50	154 <sup>(1)</sup>	479
2009	200	50	50	589 <sup>(3)</sup>	889
2010	120	50 + 95	50	53	368
2011	90	55 + 95	42	76	358
2012	240	70 + 110	46	127 <sup>(4)</sup>	593
2013	152	68 + 100	32	98 <sup>(4)</sup>	450
2014	187	5	45,5 <sup>(5)</sup>	78,5 <sup>(4)</sup>	316
<b>TOTAL</b>	<b>2.184</b>	<b>998</b>	<b>546,5</b>	<b>2.087,5</b>	<b>5.816</b>

Note explicative: Le numerus clausus au sens strict est composé des colonnes "Ministères/Administrations/Services" et "Enseignement postprimaire/Enseignement fondamental". La colonne "Autres engagements" renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

- (1) Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003: 100 postes, 2004: 100 postes, 2005: 80 postes, 2006: 40 postes, 2007: 20 postes, 2008: 20 postes)
- (2) Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète
- (3) Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental
- (4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques
- (5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014

## **2. L'élaboration de 1.556 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel**

Ces 1.556 avis se décomposent comme suit:

- 1) 588 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2014, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental;
- 2) 585 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.);
- 3) 383 avis qui couvrent des aspects liés à la reconversion de postes, des questions ponctuelles ou des questions de principe.

## **3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2014.**

Sur base de l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Salariés handicapés de l'Agence pour le Développement et de l'Emploi, a proposé l'engagement de 48 candidats avec une tâche globale de 1.740 hommes-heures par semaine pour les besoins des différents administrations et services de l'Etat.

## **4. Le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN)**

### **1. Personnel**

Au 31 décembre 2014, l'effectif du HCPN comprend

- le Haut-Commissaire,
- un cadre supérieur détaché de la Police Grand-ducale,
- deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement,
- deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché d'administration,
- un fonctionnaire dans la carrière supérieure: chargé d'études – informaticien détaché du CTIE,
- deux secrétaires de direction à tâche partielle 20 heures par semaine,
- un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée,
- un employé secrétaire du bureau d'ordre.

### **2. La structure de Protection Nationale**

#### **2.1. Base légale**

La finalisation du projet de loi relative à la protection nationale, déposé 3 septembre 2012 à la Chambre des Députés sous le No 6475s'est poursuivie au cours de l'année et devrait aboutir début 2015.

A travers de ce projet le gouvernement se propose de traduire dans un instrument légal sa volonté d'accentuer le caractère civil de la prévention et de la gestion de crises majeures selon l'approche « tous risques-tous secteurs ». Le projet de loi actuel s'articule autour de deux piliers principaux, à savoir la gestion de crises majeures d'une part, et la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Le projet de loi a pour objet de créer un cadre légal pour la structure organisationnelle chargée de mettre en œuvre le concept de la protection nationale. La structure se compose du Haut-Commissariat à la protection nationale, du conseil supérieur de la protection nationale, de la cellule de crise et des comités nationaux, ces derniers étant créés pour traiter chacun d'un domaine technique spécifique de la protection nationale. La mission de la structure de protection nationale consiste à prévenir les crises, respectivement à protéger le pays et la population contre les effets d'une crise. En cas de survenance d'une crise, elle initie, coordonne et assure la gestion des mesures et activités destinées à faire face à la crise.

Les volets à couvrir comprennent notamment les actes liés au terrorisme et à la piraterie maritime, un accident grave dans une centrale thermonucléaire, la survenance d'une pandémie, la présence de substances radiologiques, chimiques ou biologiques susceptibles de constituer un danger pour la population, le dysfonctionnement d'une ou de plusieurs infrastructures critiques ou encore une cyber-attaque de grande envergure dirigée contre les réseaux d'information et de communication publics et/ou privés.

Le domaine de la protection des infrastructures critiques comprend quant à lui l'ensemble des activités visant à prévenir, à atténuer ou à neutraliser le risque d'une réduction ou d'une discontinuité de la disponibilité de fournitures ou de services indispensables à la sauvegarde des intérêts vitaux ou des besoins essentiels de tout ou partie du pays ou de la population.

Le Haut-Commissariat à la protection nationale aura comme attribution d'initier, de coordonner et de veiller à l'exécution des activités et mesures relatives au recensement, à la désignation et à la protection des infrastructures critiques, qu'elles soient publiques ou privées.

Par ailleurs un document relatif au fonctionnement du CSPN et des cellules de crise y rattachées a été élaboré en 2014 et validé par le Conseil de Gouvernement en date du 18.07.2014.

## 2.2. Les organes de la Protection Nationale

Au cours de l'année 2014, le **Conseil supérieur de la protection nationale** (CSPN) s'est réuni deux fois sous la présidence du HCPN. Les principaux sujets abordés furent:

- le projet de plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire (plan dit « Cattenom »);
- le plan d'intervention d'urgence pour cas probables/confirmés Ebola au niveau national;
- la cybersécurité:
  - le projet de stratégie cybersécurité 2;
  - l'exercice « Cyber Coalition 2013 » de l'OTAN;
  - l'exercice « Cyber Europe 2014 »;
  - la gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'information (SSI);
- le projet de plan d'intervention d'urgence « Black-out »;
- le projet de plan d'intervention d'urgence « Intempéries »;
- la coordination en matière de lutte contre le terrorisme;
- la coordination sur le plan national des travaux dans le domaine Chimique, Biologique, Radiologique, Nucléaire et Explosifs (CBRN-E);
- le projet de loi relative à la Protection nationale;
- le projet d'un Centre national de Crise (CNC);
- les réseaux informatiques pour la transmission des pièces classifiées: LURESNET et LUSECNET 2.

En 2014, le **Comité national de sûreté de l'Aviation civile** (CONATSAC), coprésidé par la DAC et le HCPN, s'est réuni à trois reprises.

Les travaux du CONATSAC ont essentiellement porté sur les thèmes suivants:

- la révision respectivement la validation de différents chapitres du nouveau Plan national de sûreté de l'aviation civile (PNS);
- le suivi de l'inspection en matière de sûreté aérienne effectuée par la Commission européenne et de l'audit par correspondance réalisé par l'OACI;
- le suivi de la législation européenne en matière de sûreté aérienne;
- le règlement grand-ducal modifié sur les accès à l'aéroport;
- l'inspection par la Commission européenne en mars 2014;
- l'installation du Freeport.

## 2.3. Infrastructure de la Protection nationale

### 2.3.1. Sécurisation du HCPN

Considérant les missions nationales du Haut-Commissariat à la protection nationale au niveau de la gestion de crise qui implique le maniement de dossiers classifiés ainsi que l'engagement dans le ressort « Cyber Défense », des moyens de communication sécurisés permettant l'échange d'informations classifiées avec les organisations nationales et internationales s'avère incontournable. Evidemment, l'implantation de tels systèmes implique le respect des normes de sécurité requises par ces derniers.

L'évaluation des mesures de sécurité protégeant le HCPN par les soins de l'Autorité nationale de Sécurité (ANS) a révélé que ces mesures ainsi que la protection TEMPEST offerte par la cage faraday ne répondaient plus aux normes requises. Une amélioration des mesures de protection s'est donc avérée indispensable avant l'installation des systèmes sécurisés. Cette amélioration a été réalisée dans un premier temps moyennant l'installation d'un nouveau système d'alarme ainsi que d'une adaptation des procédures internes. Dans un deuxième temps, l'installation d'une cage faraday répondant aux normes requises a été entamée. La mise en service de la nouvelle cage est prévue pour fin mars 2015.

### **2.3.2. Centre national de crise**

Suite à la décision de principe visant la construction d'un Centre national de crise sur le site du CCG des réunions de planification ont eu lieu dès le mois de juillet 2014 ayant comme objectif l'élaboration d'un avant-projet sommaire avant la fin de l'année et d'un avant-projet définitif en printemps 2015.

## **3. Activités et projets du HCPN sur le plan national**

### **3.1. Terrorisme**

En charge de la coordination en matière de lutte contre le terrorisme, le HCPN préside le groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT). Il est composé d'un représentant du Ministère de la Sécurité intérieure et des chefs d'administration du Service de renseignement et de la Police grand-ducale ainsi que du procureur général. Depuis 2014, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Ministère de la Justice sont également représentés au GCT.

Au vu de l'évolution de la menace terroriste en Europe, le GCT avait finalisé en juillet 2014 une note de réflexion relative au défi de la radicalisation extrémiste au Luxembourg, présentée au Conseil de Gouvernement le 8 octobre 2014.

Un autre point hautement important fut le vote de la résolution 2178 du 24 septembre 2014 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative aux combattants terroristes étrangers. Elle amenait le GCT à établir un plan d'action contenant les mesures légales et préventives nécessaires pour être en phase avec la résolution en question. Celui-ci fut approuvé par le Conseil de Gouvernement le 19 novembre 2014. Le projet de loi y relatif, rédigé par un groupe de travail juridique du GCT sous la présidence du Ministère de la Justice, portant modification du Code pénal et du Code d'instruction criminelle fut adopté le 17 décembre par le Conseil de Gouvernement.

Finalement, le HCPN effectue semestriellement l'analyse des risques à l'aéroport, conformément aux dispositions du plan national de sûreté de l'aviation civile.

### **3.2. Planification d'urgence au profit des institutions européennes**

Suite à la mise en place d'un plan particulier d'intervention (PPI) au profit de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), le HCPN a été approché en 2014 afin d'établir également un plan particulier d'intervention au profit de la Cour des comptes européenne.

En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés les travaux d'élaboration de ce plan seront continués en 2015.

### **3.3. Sûreté maritime**

Aucun incident en matière de sûreté maritime n'est à rapporter pour l'année 2014.

## 3.4. CBRN – E

### 3.4.1 Révision du Plan « Cattenom »

Par rapport au plan précédemment en vigueur (plan approuvé le 2 décembre 1994), le nouveau plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire se distingue essentiellement sur les points suivants:

1. Le plan distingue différentes phases de l'accident, à savoir la phase d'urgence et la phase post-accidentelle, la première étant subdivisée en une phase de menace et une phase des rejets et la deuxième en une phase de transition et une phase de gestion des conséquences à long terme. Par conséquent, la subdivision en phases jaune, bleue et rouge est abolie, la phase jaune correspondant dans les grandes lignes à la phase de menace et la phase rouge aux phases de rejets et de transition (la phase bleue, correspondant à une contamination de la Moselle, n'est plus considérée comme un cas particulier de contamination, mais sera traitée au niveau des mesures à prendre).
2. En matière de zonage, le plan actuel prévoit de manière générale une zone de protection de 25 km alors que le nouveau plan prévoit une zone de planification primaire (phase d'urgence) de 15 km en cas d'évacuation et de 25 km en cas d'absorption d'iode stable et de mise à l'abri. Le périmètre des actions de protection et d'intervention, y compris le cas échéant une évacuation de la population, pourra être étendu à 30 km dans la zone de protection de la population (post-accidentel). Il importe de noter que le plan fixe des niveaux de référence pour l'absorption d'iode stable, pour la mise à l'abri et pour l'évacuation. Les périmètres respectifs peuvent donc être adaptés sur base de ces critères dosimétriques en tenant compte des principes de la proportionnalité et de l'efficacité de chacune des mesures envisagées.
3. Une meilleure attention est consacrée à chacune des phases d'un accident nucléaire. Le présent plan d'intervention d'urgence se concentre sur la phase d'urgence, y compris sur la phase immédiatement après l'accident, donc les premières semaines après la fin des rejets. La gestion des conséquences à long terme, y compris la gestion des déchets, fera l'objet d'un plan spécifique couvrant la phase post-accidentelle. Les mesures contenues dans le nouveau plan se voient précisées dans
  - des fiches techniques, des fiches « réflexe » portant, pour chacune des 18 mesures, sur les actions à prendre, les responsables et acteurs impliqués lors de la mise en œuvre de chacune des actions, ainsi que les moyens disponibles;
  - des plans opérationnels par mesure d'urgence (POM) établis par les pilotes respectifs et des plans opérationnels par acteur (POA) établis par les ministères, administrations et services concernés. Après l'adoption du PIU « Cattenom » par le Conseil de Gouvernement, ces plans opérationnels sont validés par les membres respectifs du Gouvernement et distribués ensemble avec le PIU aux acteurs concernés selon le principe du besoin d'en connaître.

Suite à la finalisation du projet de plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire (PIU « Cattenom »), ce dernier a été présenté à toute une série d'acteurs qui sont impliqués à différents niveaux dans sa mise en œuvre. Le 26 mai 2014, le projet de plan a été présenté au Premier Ministre, à la Ministre de la Santé, au Ministre de l'Intérieur, à la Ministre de l'Environnement ainsi qu'à la Ministre à la Grande Région. Au cours des mois de juin et de juillet, le PIU « Cattenom » a également été présenté successivement aux représentants du Syvicol, de la Fédération des hôpitaux et du Syndicat des Pharmaciens. Le 17 septembre 2014, le PIU « Cattenom » ainsi que l'implication des communes dans sa mise en œuvre (incluant les volets de la distribution des comprimés d'iode de potassium, l'évacuation et la mise en place de centres d'accueil) ont été présentés par le Ministre de l'Intérieur et la Ministre de la Santé aux représentants des communes du pays. Une séance d'information a également été organisée à l'attention de tous les pharmaciens du pays en date du 6 octobre 2014. Une présentation du PIU « Cattenom » à l'attention des commissions parlementaires Santé et Intérieur de la Chambre des Députés s'est tenue le 10 octobre 2014 en présence du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de la Santé. Sur demande de Greenpeace, une présentation s'est également faite à l'attention de l'ONG le 15 octobre 2014.

Après la validation du PIU « Cattenom » par le Conseil de Gouvernement en date du 15 octobre 2014, une conférence de presse a été organisée en date du 21 octobre 2014. Dans ce cadre, le PIU « Cattenom » et la brochure d'information sur les comportements à adopter par la population en cas de crise ont été présentés. Cette brochure, élaborée sous la responsabilité du SIP, livre les informations nécessaires sur les mesures de protection sanitaires, les mesures d'urgence prévues afin d'alerter, protéger et secourir la population, sur le comportement à adopter en cas d'urgence nucléaire ainsi que sur les notions de base de la radioactivité et de ses effets. Elle est remise à chaque résident qui se présente à sa commune de résidence ou à la pharmacie de son choix pour retirer un blister de comprimés d'iodure de potassium.

Le Haut-Commissariat à la protection nationale et l'Armée ont procédé à une distribution de comprimés d'iodure de potassium à toutes les communes et pharmacies du pays dans la semaine du 13 au 17 octobre 2014. Entre le 22 octobre et le 15 novembre 2014, un courrier a été envoyé par le CTIE à chaque résident du pays sur présentation duquel les gens ont pu retirer un blister de comprimés d'iodure de potassium ainsi qu'une brochure d'information dans leur commune de résidence ou dans la pharmacie de leur choix. De même, chaque personne qui se présente lors de son arrivée sur le territoire de la commune pour déclarer sa présence auprès du bureau de la population de l'administration communale de son lieu de résidence, se verra dorénavant proposer un blister de comprimés d'iodure de potassium ainsi qu'une brochure d'information. Des comprimés d'iodure de potassium resteront à la disposition de la population auprès des communes en cas d'urgence.

Notons finalement qu'en cas d'accident nucléaire, il peut être décidé de l'évacuation de parties de la population vers des centres d'accueil. Selon l'envergure de l'accident, les autorités décideront des centres d'accueil à activer. Les grands sites d'accueil seront à l'avenir préférés par rapport aux petites et moyennes infrastructures. Ainsi, quatre sites régionaux sont prévus (région Nord, Echternach, Redange, Luxexpo au Kirchberg). Les travaux de planification des sites d'accueil ont débuté avec le site région Nord (Ettelbruck/Diekirch, Hosingen, Wiltz) et plus précisément avec la planification d'un centre au Parc Hosingen au mois de mai 2014. Une fois la planification du site région Nord terminée, la planification pour les autres sites sur base du concept du site région Nord pourra commencer.

### **3.4.2 Groupe de travail NRBC-E (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosifs)**

Le GT NRBC-E est présidé par le Haut-Commissariat à la Protection nationale et composé de représentants de l'Administration des Douanes et Accises, de l'Inspection du Travail et des Mines, du Ministère de la Santé, de la Police Grand-Ducale, du Service de Renseignement, de la Division de la Radioprotection, de l'Administration des Services de Secours, de l'Office des Licences ainsi que du Laboratoire National de Santé. Suite à la loi du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS), ce dernier fait également partie du GT NRBC-E.

En 2014, le groupe a été impliqué dans différents dossiers de nature NRBC-E, notamment l'élaboration d'une nouvelle procédure d'alerte et d'intervention en cas d'un incident impliquant des substances NRBC suspects ainsi que l'application du règlement (UE) No 98/2013 du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs. La mise en œuvre de ce règlement sera finalisée en 2015.

## **3.5. Cybersécurité**

### **3.5.1. CSB**

Les attaques contre les systèmes d'information et de communication constituent une menace stratégique qui s'est concrétisée et accentuée au cours de ces dernières années. Veiller à faire assurer la continuité des activités dans les secteurs étroitement liés aux infrastructures et systèmes de l'information et de communication constitue l'une des priorités du Gouvernement et partant du HCPN.

Aux fins de la protection et de la défense de ces systèmes, le Cyber Security Board (CSB) se réunit depuis 2011 sous la présidence du Ministre des Communications et des Médias. Le CSB constitue une plateforme interministérielle veillant à la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de cybersécurité. Le HCPN y apporte ses expériences et compétences, notamment dans le domaine de la prévention et de la gestion de crises ainsi que de la protection des infrastructures informatiques critiques.

### **3.5.2. PIU Cyber**

Dans le cadre des travaux d'élaboration du plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque majeure contre les systèmes d'information ou de faille technique des systèmes d'information (« Plan Cyber »), entamés mi 2012 et pilotés par le HCPN, une procédure d'alerte fut mise en place et un point de contact unique de notification d'incident, opérationnel 24/7, fut instauré.

Le plan définit l'organisation, le fonctionnement et la composition de la cellule de crise ainsi que des cellules d'appui. Par analogie au plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire, un catalogue des mesures d'urgence fut dressé. Les mesures se voient précisées dans des fiches techniques qui déterminent, pour chacune des mesures, les actions à prendre, les responsables et acteurs impliqués ainsi que les moyens disponibles. Le PIU Cyber fut soumis au et approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 19 mars 2014.

### **3.5.3. Gouvernance**

Le renforcement de la protection des infrastructures et systèmes de l'information et de communication requiert un agencement centralisé, cohérent, aligné et efficace des actions protectrices ainsi qu'un départage des compétences des acteurs respectifs en fonction des missions: opérateurs de systèmes d'information et de communication, régulateurs et gestionnaires d'incidents. A cette fin le HCPN a coordonné les travaux préparatoires en vue de la création d'une agence nationale de la sécurité des systèmes d'information pour le secteur public et pour les infrastructures critiques, calquée sur le modèle d'une agence comparable qui existe en France. L'ANSSI sera rattachée au HCPN.

Les missions de l'ANSSI consisteront à définir les politiques et les lignes directrices en matière de sécurité de l'information classifiée et non-classifiée, à veiller à ce que les mesures concernant la sécurité des systèmes d'information soient mises en place et que leur application soit garantie, à certifier les moyens de traitement de l'information non classifiée et à assurer la fonction de CERT national et gouvernemental. Le projet d'arrêté grand-ducal afférant sera soumis au Conseil de Gouvernement pour approbation au courant du premier trimestre 2015.

### **3.5.4. GT stratégie cyber sécurité**

En 2014, le HCPN a présidé un groupe de travail du CSB chargé d'élaborer une nouvelle version de la stratégie nationale en matière de cyber sécurité et ceci en étroite collaboration avec les services et administrations concernées. La finalité des travaux du groupe de travail était de prime abord de faire le point sur les travaux entrepris dans le cadre de la stratégie de 2012 et de proposer un nouveau texte au CSB au vu de l'évolution des risques auxquels le Luxembourg se trouve exposé.

### **3.5.5. OTAN Inventaire CIS**

En tant que point de contact national pour les sujets concernant la cyber sécurité de l'Alliance, le HCPN a établi ensemble avec les acteurs nationaux concernés un inventaire des CIS (critical information systems) selon la méthodologie de l'OTAN.

### **3.5.6. Exercices**

Le HCPN a coordonné la participation du Luxembourg en tant qu'observateur à l'exercice Cyber Coalition 2015 organisé par l'OTAN et l'Estonie, ainsi que celle à l'exercice « *Cyber Europe 2014* ».

Le 30 octobre 2014, plusieurs autorités étatiques et entreprises privées, dont le ministère de l'Économie, CREOS Luxembourg S.A., le Service information et presse du gouvernement, le Centre des technologies de l'information de l'État, le GOVCERT (Computer Emergency Response Team) du gouvernement luxembourgeois et le CIRCL (Computer Incident Response Center Luxembourg) ont participé à la seconde phase de "Cyber Europe 2014", un exercice paneuropéen de grande envergure en matière de cybersécurité organisé par l'ENISA, l'agence européenne de cyber-sécurité.

La participation luxembourgeoise à cet exercice fut coordonnée par le HCPN et le CIRCL.

L'exercice est organisé tous les deux ans avec la collaboration de tous les États membres de l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange. Il se déroule en trois phases:

- phase technique (28 avril 2014);
- phase opérationnelle/tactique (30 octobre 2014);
- phase niveaux stratégiques et politiques (février 2015).

Impliquant plus de 400 spécialistes du secteur public et du secteur privé de 29 pays européens, cet exercice a pour objectifs de tester les procédures actuelles de coopération et les mécanismes de gestion des crises cybernétiques en Europe, de renforcer les capacités au niveau national et d'explorer la coopération actuelle entre les secteurs public et privé.

### **3.6. Plan d'intervention d'urgence Ebola**

Suite à la demande de Madame la Ministre de la Santé d'impliquer activement les différents départements ministériels concernés par la planification d'une réponse face à la menace Ebola dans une action concertée et validée par le Conseil de Gouvernement, le HCPN a été saisi en date du 3 septembre pour coordonner les actions du Gouvernement à ce sujet.

Plusieurs réunions de coordination avec les départements ministériels, administrations et services de l'Etat concernés, présidées conjointement par le HCPN et la Direction de la Santé, se sont tenues afin d'organiser une réponse nationale face à la menace Ebola, couvrant le rapatriement, la prise en charge sur le territoire national et le transport au CHL tout comme le diagnostic et le traitement d'un cas probable, voire confirmé.

Un plan d'intervention d'urgence « Ebola » traitant des procédures d'alerte, des organes de gestion de crise et des mesures d'urgence au niveau national a été élaboré par le HCPN et approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 22 octobre 2014. Il définit l'action du Gouvernement:

- lorsqu'un cas Ebola probable ou confirmé doit être rapatrié au Grand-Duché de Luxembourg;
- lorsqu'un cas probable ou confirmé Ebola se présente sur le territoire national.

Le PIU « Ebola » a été présenté au grand public par le Premier Ministre, la Ministre de la Santé et le Ministre de l'Intérieur lors d'une conférence de presse en date du 6 novembre 2014.

En ce qui concerne plus précisément le rapatriement de personnes présentes dans la zone à risque Ebola, le HCPN, l'ASS et LAR, ont mis en place une capacité MEDEVAC dans le cadre du mécanisme européen de Protection civile auprès de la Commission européenne. Cette capacité MEDEVAC permet de rapatrier trois types de catégories de patients:

- Catégorie 1: patient malade/blessé, en dehors de tout contexte de maladie Ebola, se trouvant dans une région où l'épidémie est présente;
- Catégorie 2: personne exposée à haut risque, mais non symptomatique;
- Catégorie 3: cas probable ou confirmé en première phase de maladie.

Le 23 octobre 2014, le Luxembourg a déclaré le module MEDEVAC dans le "voluntary pool", pour une durée de 2 ans, avec un engagement jusqu'à 48 missions moyennant 2 Learjets 45XR de la Luxembourg Air Rescue (LAR). LAR sera en mesure de réaliser des rapatriements de patients de la catégorie 1 à partir de la mi-décembre 2014 et de patients des catégories 2 et 3 courant janvier 2015. Le module MEDEVAC sera mis à disposition sous condition que le Grand-Duché de Luxembourg puisse se réserver la possibilité de refuser une mission dans des cas spécifiques et après concertation avec la Commission européenne:

Dans la soirée du jeudi 27 novembre 2014, un exercice de simulation d'urgence « Ebola », placé sous la direction du HCPN et impliquant l'ASS, la Direction de la Santé, le Service Incendie et ambulance de la Ville de Luxembourg, le Service Information et presse du Gouvernement, le Centre hospitalier de Luxembourg ainsi que Luxair et Lux-Airport, a été mené à l'aéroport de Luxembourg afin de mettre à l'épreuve les procédures prévues pour la prise en charge sur le territoire luxembourgeois d'un cas probable Ebola.

L'exercice a permis aux intervenants de s'exercer aux différentes procédures prévues par le PIU Ebola et de contrôler le flux des informations, de l'équipage de l'avion aux responsables du CHL, en passant par Lux-Airport, le « 112 », l'Inspection sanitaire, le HCPN et les membres de la Cellule de crise.

### **3.7. Site Infocrise**

La conférence de presse du 21 octobre 2014 présentant le nouveau PIU Cattenom a été l'occasion de lancer également le nouveau site [www.infocrise.lu](http://www.infocrise.lu). Ce site, développé par le CTIE, en collaboration avec le SIP et le HCPN, et dont la gestion revient au SIP et au HCPN, constitue le portail officiel de communication du Gouvernement en cas de crise. Il vise essentiellement l'information du grand public en la matière. L'objectif de ce portail est de regrouper à un même endroit l'ensemble des informations relatives aux plans gouvernementaux de gestion de situations d'urgence et de crise. Ainsi il réunit notamment les informations des autorités en relation avec le nouveau PIU Cattenom ou encore le PIU Ebola sous forme de plans grand public, foires aux questions, gestes de protection etc. Notons que le site [www.grippe.lu](http://www.grippe.lu) a été intégré dans le nouveau portail.

### **3.8 PIU Intempéries**

Suite à l'orage du 6 juillet 2014, le HCPN coordonne les travaux d'élaboration du projet de plan d'intervention d'urgence « Intempéries » qui définit et formalise les actions du gouvernement et de ses services compétents en cas de phénomènes météorologiques extrêmes (niveaux orange et rouge selon la classification MeteoLux). En outre, le plan détermine les organes de gestion de crise, les mesures de prévention et de protection et établit les procédures d'alerte en cas de situation d'urgence.

### **3.9. PIU Blackout**

Un autre domaine dans lequel le HCPN coordonne actuellement les travaux d'élaboration d'un PIU est celui de l'approvisionnement en énergie. En effet, même si les acteurs économiques et le ministère compétent disposent de leurs outils propres en matière de gestion de crise, il importe qu'en cas de faille significative de l'approvisionnement en énergie tous les acteurs privés et tous les services compétents du Gouvernement soient en mesure de réagir de façon appropriée et prédéterminée. Ainsi, le PIU « Black-Out » détermine les organes de gestion de crise, fixe le déroulement de la diffusion d'alerte des autorités et de l'information au public et détermine les mesures d'urgence, les actions y relatives ainsi que les responsables et acteurs respectifs.

## **4. Activités du HCPN sur le plan international**

### **4.1. Travaux suivis dans le cadre de l'Union européenne**

En tant que point de contact national dans le domaine de la protection des infrastructures critiques, le HCPN participe à divers groupes de travail au niveau de l'UE, dont celui des points de contact EPCIP (Programme européen de protection des infrastructures critiques) et le « European Forum for Member States » (EFMS - Critical Information Infrastructure Protection) pilotés par la Commission européenne.

Le HCPN participe également au groupe de travail « Protection civile » (PROCIV) auprès du Conseil de l'Union européenne pour ce qui est de la partie ayant trait à la protection des infrastructures critiques européennes. Depuis 2013, l'UE favorise une approche qualifiée de « systémique ». Selon cette nouvelle approche, la Commission a identifié quatre *systèmes* critiques à échelle européenne, dont la criticité est en train d'être étudiée en profondeur par les directions concernées et le centre de recherche de la Commission, ensemble avec les Etats membres et les opérateurs des systèmes critiques.

Le HCPN est aussi le représentant national dans le CBRN-E « Advisory Group » présidé par la Commission européenne (DG HOME). En 2014 a été présentée la nouvelle approche de l'UE en matière de détection et d'atténuation des risques CBRN-E, s'inscrivant dans la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme et promouvant les objectifs suivants:

- Améliorer la détection;
- Meilleure utilisation de la recherche, des tests et de la validation;
- Former, sensibiliser et renforcer les capacités;
- Promouvoir davantage des initiatives parrainées par des pays et travailler avec l'industrie;

Par ailleurs, le HCPN suit les travaux des FoP (Friends of Presidency) dans leur configuration « Cyber », sert de point de contact national à l'égard de l'ESA (European Space Agency) et coordonne au niveau national les exercices organisés par l'Union.

### **4.2. Travaux suivis dans le cadre de l'OTAN**

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civile.

Dans ce contexte, le CEPC oriente les travaux de quatre groupes spécialisés, dont le groupe Transport (TG), le groupe Ressources industrielles et Services de communication (IRCSG), le groupe Protection civile (CPG) et le groupe mixte Santé, agriculture et ravitaillement (JHAFG). Le HCPN assure la coordination de notre participation dans ces groupes et représente nos intérêts à la partie « Industrie » du groupe IRCSG.

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (NATO Crisis Response System). La crise peut être de nature politique, militaire ou humanitaire, et avoir pour cause un conflit politique ou armé, des incidents technologiques ou des catastrophes naturelles. La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face à ces différentes formes de crises.

### 4.3. Coopération Benelux – accords de Senningen

Le Mémorandum d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1<sup>er</sup> juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Les groupes de travail « gestion de crises », « identification des risques » et « communication et information », qui ont été créés dans le cadre du Mémorandum d'accord Benelux, se sont réunis plusieurs fois en 2014. Les principaux sujets abordés furent:

- l'implémentation des priorités thématiques dans le domaine de la gestion des crises au niveau du Benelux, à savoir:
  - ✓ l'optimisation de l'approche stratégique commune;
  - ✓ l'optimisation des dispositions concernant l'information mutuelle entre les centres nationaux de crise en matière de gestion de crise;
  - ✓ la redéfinition du mandat du groupe « identification des risques »;
  - ✓ la planification d'urgence et la gestion de crise transfrontalière en cas d'accident nucléaire;
  - ✓ la communication de crise, c'est-à-dire l'information de la population en situation d'urgence;
  - ✓ la collaboration transfrontalière entre les services de secours;
  - ✓ la problématique de l'évacuation de la population vers le pays voisin;
  - ✓ la réalisation d'un inventaire des risques transfrontaliers potentiels;
  - ✓ les risques liés au changement climatique;
  - ✓ l'échange réciproque en relation avec la lutte contre l'épidémie EBOLA;
- l'actualisation de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence;
- l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur, de même que des retours d'expériences y relatifs;
- l'élaboration du programme annuel de 2015.

Il convient de relever que le HCPN sert de point de contact national pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

### 4.4. Réunions et formations à l'étranger

Le HCPN a participé entre autres aux réunions, formations, conférences et séminaires suivants:

#### Union européenne

- «Friends of the Presidency Group on Cyber issues meeting», Bruxelles, 24.02.2014;
- «High level conference on the EU Cybersecurity Strategy», Bruxelles, 27-28.02.2014;
- PSCE Conference, Göteborg, 20-22.05.2014;
- « Pan European Exercises (ENISA) », Athènes, 03-06.03.2014, Madrid, 24-26.06.2014;
- CBRN and explosives advisory group, Bruxelles, 19-20.05.2014;
- Groupe de Travail « points de contact, protection des infrastructures critiques», Bruxelles, 08-09.07.2014;
- PROCIV, Bruxelles, 24.07.2014, 15.09.2014, 26.11.2014,
- Workshop on risk management capability, Rome, 14-17.07.2014;
- Réunion « Ebola », Bruxelles, 14.10.2014;
- 15th meeting of the European Forum for Member states, Bruxelles, 26.11.2014;
- Réunion terrorisme, Bruxelles, 28.11.2014;
- 3rd meeting «Risk management capability assessment», Bruxelles, 01-02.12.2014;

## BENELUX

- Groupe de travail « Senn-Risk », Bruxelles, 27.03.2014, 24.06.2014, 08.10.2014;
- Groupe de Travail « gestion de crise », Bruxelles, 15.05.2014;
- CIP Point of Contact meeting, Bruxelles, 18.11.2014;

## OTAN

- Réunion plénière et séminaire IRCSG, Bruxelles, 24-27.03.2014;
- Visite « Cooperative cyber defense Centre of Excellence », Tallin, 15-16.05.2014;
- Séminaire IRCSG 2014, Montreux, 25-28.05.2014;
- NCRS Conference, Bruxelles, 14-16.05.2014;
- Réunion OTAN, Bruxelles, 30.06.2014;

## Formations

- Module de clôture, Haut Comité Français pour la Défense Civile, Paris, 14-16.01.2014;
- Formation « CBRN », Paris, 25-26.02.2014;
- Formation SIMEDIA: Modernes Zutritts-und Berechtigungsmanagement, Stuttgart, 10-12.11.2014;

## 5. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR)

En 2014, les activités du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, ont été marquées par la continuité. Le CDRR focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde Guerre mondiale au sens le plus large du terme. De par les recherches entreprises, il est également devenu un centre de documentation sur la Shoah au Luxembourg. Ces activités comprennent globalement deux volets: la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Le Centre a pu acquérir quelques petits fonds d'archives privées qui ont été intégrés dans les collections existantes. De nouveaux inventaires ont été établis et la liste des inventaires a été finalisée en vue d'une publication sur le site Internet <http://www.secondeguerremondiale.public.lu>.

La bibliothèque du Centre se compose actuellement de quelque 14500 volumes. La création d'un catalogue électronique est en préparation. Nos archives iconographiques ont été digitalisées.

De nouvelles données de la copie électronique des archives du Service International de Recherches (SIR) (1 téraoctet) ont été intégrées dans les archives du Centre. Ainsi le Centre dispose des documents relatifs à l'emprisonnement (prisons, camps, ghettos) des travailleurs forcés et des « *displaced persons* » (DPs) conservés au SIR. Le fonds de la correspondance du SIR à partir de 1945 (T/D-cases) est disponible partiellement. En 2015 une livraison supplémentaire est prévue. En octobre, les responsables du Centre ont participé à une réunion des institutions disposant d'une copie électronique des fonds d'archives en vue d'établir une collaboration dans le domaine de l'indexation et de l'inventorisation. (USHMM, Yad Vashem, Wiener Library, Archives générales du Royaume, ITS).

En mai 2014, le Luxembourg a ratifié le nouveau traité sur le SIR, signé le 9 décembre 2011. (cf. Mémorial N° 92 du 3 juin 2014).

Le nombre des visiteurs (une centaine) reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année écoulée. Les étudiants et élèves constituent cependant la majorité de ces visiteurs dont les intérêts sont multiples: histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (bachelor, master, travail de candidature, thèse de doctorat) etc.

La collaboration scientifique avec l'université de Trèves sur la Gestapo entamée en 2013 a été continuée avec pour but de réaliser une exposition sur la Gestapo au Luxembourg. Cette exposition se fera en octobre 2015 au Musée national d'Esch/Alzette.

Dans le domaine international, le travail de conseiller au sein du « *Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz* » (deux réunions annuelles), présidé par le professeur Wolfgang Benz, ancien Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'université technique de Berlin a été continué. Ceci permet de rester en contact avec de nombreux mémoriaux en Allemagne, en Autriche et en France.

Depuis 2003, le directeur du Centre préside la délégation luxembourgeoise auprès de la « International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) » qui réunit aujourd'hui 31 pays membres. A la réunion plénière de décembre à Manchester un rapport sur les activités dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la commémoration de la Shoah au Luxembourg a été présenté.

Les responsables du Centre ont participé activement à la présentation du livre du journaliste Thomas Harding: « *Hanns and Rudolf The German Jew and the hunt for the Kommandant of Auschwitz* » qui relate l'histoire du capitaine Hanns Alexander, qui, parmi d'autres, a arrêté le Gauleiter Simon et l'a ramené au Luxembourg.

Le 18 décembre 2014, lors de la visite du site de Cinqfontaines par les ambassadeurs résidents au Luxembourg le responsable du Centre a fait une conférence sur la Shoah au Luxembourg.

Le Centre a soutenu activement les éditeurs de la grande série de 16 volumes « *Die Verfolgung und Ermordung der europäischen Juden durch das nationalsozialistische Deutschland 1933–1945* » en veillant à ce que le Luxembourg soit représenté dignement. Le volume 5 a été édité en 2012 alors que le volume 12 sera édité en janvier 2015.

Le mémorial du camp de concentration de Mauthausen prépare une publication sur les victimes mortes à Mauthausen. Les agents du Centre ont rédigé une biographie succincte de chacune des victimes luxembourgeoises. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec l'Amicale des anciens prisonniers luxembourgeois de Mauthausen.

Le Centre a été sollicité dans le cadre des travaux préparatifs pour une grande exposition qui se tiendra au « *Deutsches Historisches Museum* » à Berlin en 2015 pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le Luxembourg 1944/45 y figurera en bonne position à côté de 11 autres pays.

Le projet de publication d'un « *Mémorial* » renseignant sur les victimes de la Shoah déportées à partir du territoire luxembourgeois a été continué. A côté des listes de déportation revues et corrigées, le Centre ajoutera pour chaque victime une photo, afin de donner non seulement à chacune un nom, mais aussi un visage. Une collaboration étroite avec les Archives nationales, les archives de la Ville de Luxembourg ainsi que le Consistoire israélite permettra d'avoir les données les plus complètes possibles. La publication de ce « *Mémorial* » est prévue pour 2015.

## 6. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé (CDREF)

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé, sa **mission** consiste à:

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé
- Assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance)

Le CDREF a son **siège** à l'ancienne Gare de Hollerich qui est un lieu d'histoire et de mémoire, qu'il faut préserver et valoriser. 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg. Horaires d'ouverture au public: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00; coordonnées: Tel: 00352/247-88191, Fax: 00352/24 87 30 43, E-mail: [secretariat@cdref.etat.lu](mailto:secretariat@cdref.etat.lu)

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force, l'Amicale des Volontaires de Guerre 1940-1945 Corps Charlotte et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

**Au cours de l'année 2014, le travail du CDREF restait axé sur 3 branches:** un département scientifique, un département pédagogique et un département public.

### Les réalisations des trois départements en 2014

#### **a. le département scientifique:**

La **bibliothèque** du CDREF compte quelque 4 000 titres, sur l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, la Première Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

Les **archives** du CDREF comprennent des documentations personnelles et officielles, des témoignages écrits et enregistrés, des publications, des photos, des témoignages oraux, des objets d'art, ainsi que divers objets d'exposition. En 2014 le CDREF put encore augmenter ses collections grâce aux dons de documents et d'objets. Une grande partie des fonds proviennent de dons personnels. Chaque documentation qui est confiée au Centre est conservée et inventoriée. Une attestation du CDREF est délivrée aux donateurs.

La base de données sur les lieux du souvenir au Grand-Duché de Luxembourg a progressé. La collecte de données se poursuit et le bibliothécaire-documentaliste complète les informations déjà recueillies.

En 2014, comme dans le passé, le CDREF fut saisi d'un grand nombre de recherches sur le sort de cas individuels d'enrôlés de force. Pour ce faire, il put s'appuyer sur ses propres fonds, les Archives nationales du Luxembourg, le service d'archivage et de documentation WaSt à Berlin, le ITS à Bad Arolsen, ainsi qu'avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e. V.

## **b. le département pédagogique:**

Le CDREF a contribué à l'organisation de la **Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité** du 29 janvier 2014, qui se tint au Lycée Michel-Rodange.

Entre le 10 et le 28 mars le CDREF proposa des ateliers pédagogiques et une formation continue pour les enseignants à l'occasion du passage de l'exposition « *Auschwitz! ... que faire après?* » à l'Athénée de Luxembourg.

Le 1<sup>er</sup> juillet, l'Institut français du Luxembourg a organisé en partenariat avec le Lycée français Vauban, la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés, et le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé, Mémorial de la Déportation, un événement rencontre-débat "*Izieu – Histoire d'enfants dans la Shoah*". L'objectif de cet événement était de présenter la Maison d'Izieu et de restituer l'expérience des élèves du Lycée Vauban qui se sont rendus à Izieu du 6 au 8 avril 2014 pour la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la rafle des enfants d'Izieu. Cette rencontre-débat a réuni plus de 70 personnes, tant adultes qu'étudiants et lycéens, réunis autour d'un échange sur l'importance du travail de mémoire.

Les 26 juillet, 19 août et 8 novembre le CDREF encadra les soldats de l'Armée Luxembourgeoise dans le cadre des visites culturelles de leur instruction de base. Cette formation qui porte ses fruits depuis quelques années, visa à sensibiliser les jeunes recrues à réfléchir aux valeurs démocratiques, aux fondements de la citoyenneté et au sens de la commémoration près des monuments nationaux du souvenir.

Le 10 décembre, le CDREF accueillit un groupe de lycéens du Lycée technique de Bonnevoie à une conférence-rencontre du témoin de la Shoah Gerd Klestadt. Les réflexions et débats portaient sur le respect des droits de l'homme.

## **c. Le département public:**

Du 27 janvier au 14 février 2014 l'exposition « *Auschwitz! ... que faire après?* » fut accueillie au Conseil de l'Europe à Strasbourg. A cette occasion, un catalogue bilingue put être présenté. Au cours de l'année 2014 ce dernier fut encore une fois revu et sera réédité en janvier 2015.

Du 10 au 28 mars, l'exposition « *Auschwitz! ... que faire après?* » fut accueillie par l'Athénée de Luxembourg. A cette occasion le Directeur du CDREF proposa et encadra un atelier pédagogique avec des élèves du lycée, ainsi qu'une formation continue pour les enseignants intéressés. Cette exposition voyageait ensuite au Lycée technique d'Ettelbrück, au Lycée Vauban à Luxembourg et dans différents lieux de rencontre culturelle de la Commune de Mamer

## **Les missions et partenariats à l'étranger**

Le 19 mai, le CDREF et la Représentation permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg organisèrent un voyage d'études avec des lycéens de l'Athénée de Luxembourg vers le *Centre Européen du Résistant déporté* et l'ancien camp de concentration de *Natzweiler-Struthof*. En l'honneur des victimes luxembourgeoises et françaises exécutées il y avait 70 ans au même endroit, les jeunes gens et l'ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Mme Michèle Eisenbarth, procédèrent à un dépôt de fleurs à la Sablière, à l'endroit même du crime.

## **Commémorations Guerres mondiales**

En tant que coordinateur des commémorations en relation avec les différents anniversaires de la Première et Seconde Guerre mondiale, le directeur du CDREF intervint dans l'organisation des commémorations suivantes:

- le 17 juillet au Lycée de Perl, début de la Première Guerre mondiale
- le 2 août à Luxembourg-Ville, début Première Guerre mondiale
- le 10 septembre à Luxembourg-Ville, 70 ans de la Libération par l'armée américaine
- le 12 octobre à Luxembourg-Ville, Journée de la Commémoration nationale
- les 14, 15 et 16 décembre à Clervaux, Diekirch, Ettelbrück, Luxembourg-Ville, Wiltz et Bavigne pour les célébrations du 70e anniversaire de la Bataille des Ardennes. A cette occasion un groupe de vétérans américains, luxembourgeois et allemands purent se retrouver dans un esprit de fraternité, de liberté, de paix et de réconciliation. SAR le Grand-Duc Henri reçut les anciens combattants et les représentants des associations et institutions impliquées dans le souvenir de la bataille au Palais grand-ducal. SAR le Grand-Duc Henri assista à la cérémonie au cimetière américain de Hamm. LLAARR la Grande-Duchesse Héritière et le Grand-Duc Héritier assistèrent à la cérémonie au *Schuman's Eck*.

## 7. Relations avec le Parlement – Service Central de Législation

### 1. Introduction

Le Service assure l'édition de la version électronique «legilux.lu» et papier du Mémorial - Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Il assure aussi la codification de la législation par le biais de la publication de Codes et de Recueils de Législation.

En matière de procédure législative et réglementaire, le Service assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches dont le Service a été investi en 1998.

### 2. Suivi des travaux parlementaires

Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le Service Central de Législation assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants:

#### 2.1. Questions parlementaires

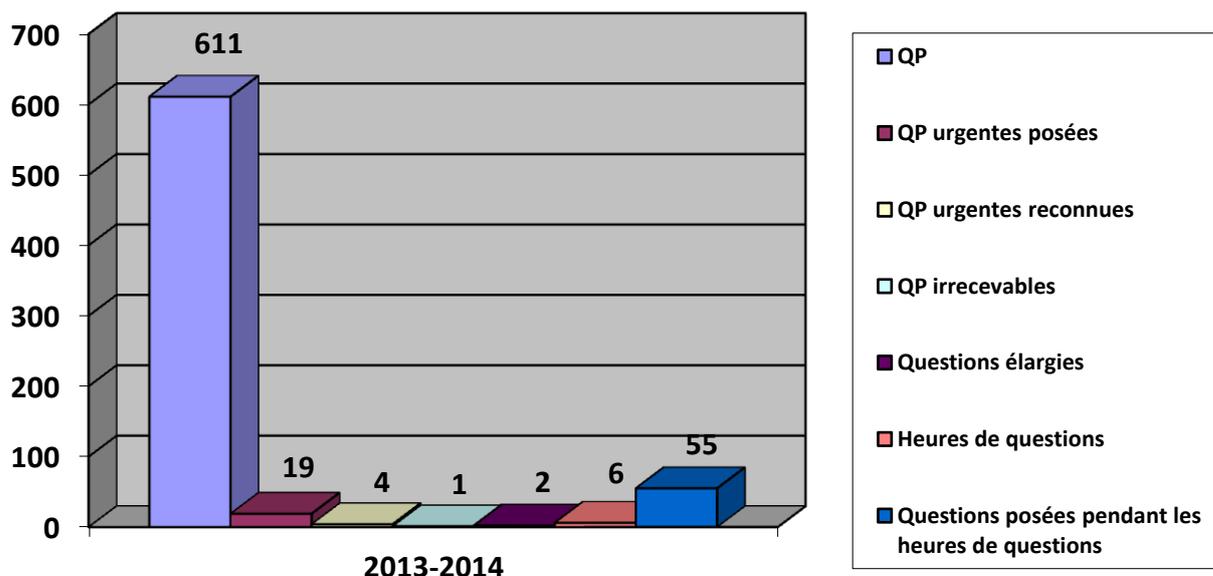
Pendant la session extraordinaire 2013-2014, 611 questions parlementaires ont été posées.

**19 questions urgentes** ont été posées dont **4** ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.

**1** question a été déclarée **irrecevable** par le Président de la Chambre des Députés.

**2 questions élargies** ont été introduites.

**6 séances d'heures de questions** ont été organisées, totalisant **55 questions** posées.



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session extraordinaire 2013-2014 est disponible sur le site de la [Chambre des Députés](#).

## 2.2. Interpellations

Aucune interpellation n'a été traitée au cours de la session parlementaire extraordinaire 2013-2014.

## 2.3. Débats

### a) Débats de consultation

1 débat de consultation a été demandé par le Gouvernement au cours de la session parlementaire extraordinaire 2013-2014.

Le détail des débats de consultation de la session extraordinaire 2013-2014 est disponible sur le site de la [Chambre des Députés](#).

### b) Débats d'orientation

3 débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire extraordinaire 2013-2014.

Le détail des débats d'orientation de la session extraordinaire 2013-2014 est disponible sur le site de la [Chambre des Députés](#).

### c) Déclarations du Gouvernement

Au cours de la session parlementaire extraordinaire 2013-2014 ont eu lieu 3 déclarations du Gouvernement suivies d'un débat à la Chambre des Députés.

Le détail des déclarations du Gouvernement lors de la session extraordinaire 2013-2014 est disponible sur le site de la [Chambre des Députés](#).

## 2.4. Heures d'actualité

Au cours de la session parlementaire extraordinaire 2013-2014 ont été organisées 2 heures d'actualité.

Le détail des heures d'actualité lors de la session extraordinaire 2013-2014 est disponible sur le site de la [Chambre des Députés](#).

## 2.5. Motions et résolutions

9 motions et 3 résolutions ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire extraordinaire 2013-2014.

Le détail des [motions](#) et [résolutions](#) de la session extraordinaire 2013-2014 est disponible sur le site de la Chambre des Députés.

## 3. Édition du Mémorial

Le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg est édité sous forme de trois recueils distincts, ayant chacun une pagination séparée.

- Mémorial A - Recueil de Législation - contient les actes législatifs et réglementaires.
- Mémorial B - Recueil Administratif et Économique - contient des actes administratifs individuels, des circulaires, des avis, des relevés et des informations diverses.
- Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations - contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

À noter que depuis l'exercice 2009, le Mémorial C n'est plus publié sur papier (sauf 6 exemplaires destinés au dépôt légal). Par ailleurs, le Gouvernement a prévu de remplacer intégralement le Mémorial C dans sa forme actuelle par une publication (intitulée « RESA – Recueil électronique des sociétés et associations ») au format électronique sur la plateforme du Registre de Commerce et des Sociétés - [projet de loi \(n°6624\)](#).

Le volume des trois séries du Mémorial en 2014 a été de (hors tables):

Mémorial A	Mémorial A Années	Mémorial B	Mémorial C
5.635	12.009	2.263	193.296
<b>Total 213.203</b>			

Pour l'année **2014**, les **frais d'édition** afférents (impression, travaux connexes, expédition) atteindront prévisiblement la somme de **8.467.000 euros**, la presque totalité étant portée par l'État et prise en charge par les crédits budgétaires du Service Central de Législation, le reliquat étant assumé par le Fonds de Dépenses Communales du Ministère de l'Intérieur.

Les annexes du Mémorial A peuvent être consultées sur [Legilux](#).

Dans le sens d'une démarche écologique et suite à de nombreux messages reçus demandant à ce que les Annexes ne soient plus envoyées systématiquement à chaque destinataire du Mémorial A, les abonnés ne recevront un exemplaire papier que sur demande.

## **4. Statistiques concernant les publications**

### **4.1. Publications en 2014**

Ont été publiés en 2014 au **Mémorial A**:

- **96** lois
- **224** règlements grand-ducaux
- **41** règlements ministériels
- **4** règlements du Gouvernement en Conseil
- **12** arrêtés grand-ducaux
- **10** arrêtés de la Cour Constitutionnelle

L'examen des **lois** et **règlements** en question donne lieu à la ventilation suivante:

Nombre de règl. g.-d. pris sur avis du Conseil d'État: 120  
Nombre de règl. g.-d. pris avec recours à l'urgence: 104  
Nombre de règl. g.-d. pris sur consultation d'au moins une chambre professionnelle: 149  
Nombre de règl. g.-d. pris sans consultation d'une chambre professionnelle: 9  
Nombre de règl. g.-d. pris sur avis de la Conférence des Présidents: 9

Nombre total de directives communautaires transposées en **2014**: 62  
Nombre de directives communautaires transposées par loi: 17  
Nombre de directives communautaires transposées par règl. g.-d.: 45  
Nombre de directives communautaires transposées par règl. ministériel: 0

**Quelques exemples des textes législatifs publiés en 2014 sont disponibles sur Legilux:**

Lois: <http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2014>

Règlements grand-ducal <http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rdg/2014>

Règlements ministériel: <http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rmin/2014>

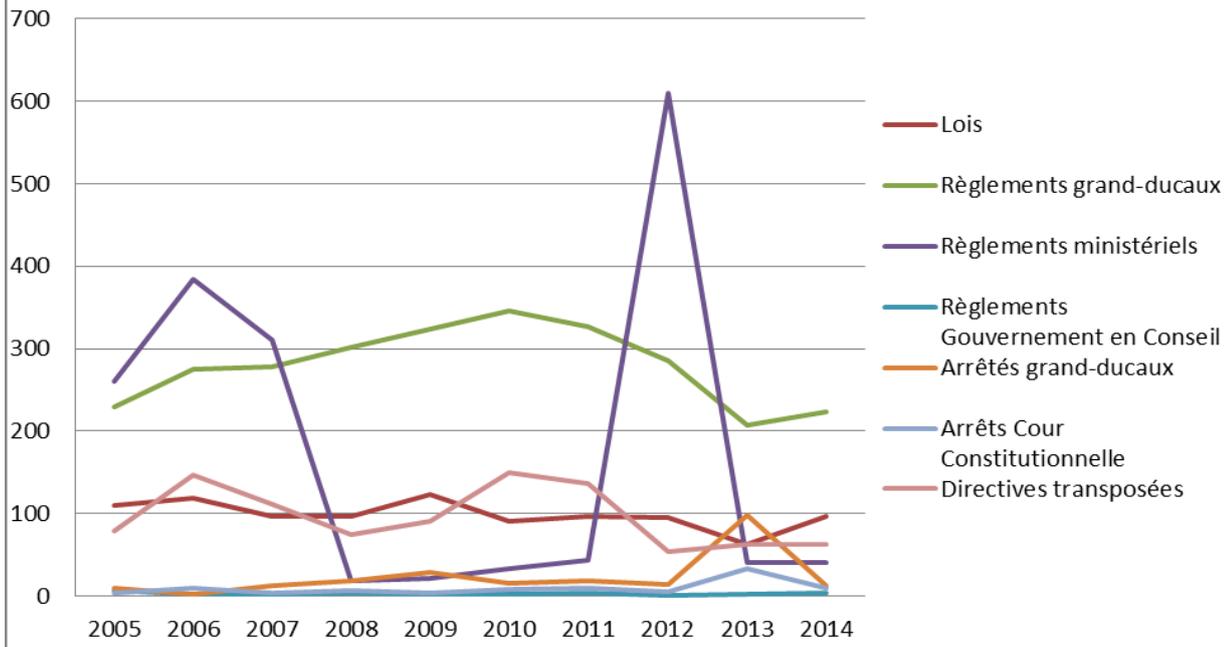
Arrêtés ministériel <http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/amin/2014>

## 4.2. Publications de 2005 à 2014

Type / Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
LOIS	au total	110	118	96	97	123	91	97	95	63	96
	approuvant convention internationale	22	22	11	6	8	8	18	5	17	10
	transposant 1 ou plusieurs directives communautaires	16	23	25	21	17	21	21	27	16	17
	autres	72	73	60	70	98	62	75	63	30	69
RÈGLEMENTS grand-ducaux	au total	229	275	278	301	324	346	326	285	207	224
	transposant 1 ou plusieurs directives communautaires	83	59	61	45	47	75	45	37	44	45
RÈGLEMENTS ministériels	au total	260	384	311	18	22	33	44	610	40	41
RÈGLEMENTS Gouvernement en Conseil	au total	6	2	2	4	2	2	4	1	2	4
ARRÊTÉS grand-ducaux	au total	9	2	12	18	29	16	19	14	98	12
ARRÊTS Cour Constitutionnelle	au total	3	10	3	7	3	8	10	5	33	10
DIRECTIVES communautaires ayant fait l'objet d'un acte de transposition au Mémorial	au total	79	147	112	75	91	150	137	54	63	62
	transposées par loi	19	41	37	31	25	26	21	27	16	17
	transposées par règlement grand-ducal ou ministériel	60	118 + 6 (*)	84 + 5 (*)	45 + 5 (*)	55 + 11 (*)	119 + 6 (*)	112 + 9 (*)	27	44 + 3 (*)	45

(\*) = Règl. ministériel

## Nombre de publications au Mémorial



## 8. Département des cultes

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre du programme gouvernemental concernant les relations entre l'État et les cultes.

Ce programme retient, dans le domaine des cultes:

« Les réalités sociétales requièrent une remise en cause des relations actuelles entre l'Etat et les cultes. Les partis de la coalition gouvernementale affirment le principe du respect de la liberté de pensée, de la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les confessions religieuses ainsi que de l'autodétermination des citoyens.

Le Gouvernement dénoncera les conventions existantes pour entamer des négociations avec les cultes, lancer une discussion sur leur financement et redéfinir les relations entre les communes et les cultes. La législation relative aux fabriques d'église sera remplacée par une réglementation qui garantira la transparence au niveau du patrimoine et des ressources des Eglises.

Il sera introduit un cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, lequel remplacera les cours actuels « Formation/Education morale et sociale » et « Instruction religieuse et morale » dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Dès 2014, les célébrations officielles de l'Etat pour la Fête nationale connaîtront un acte central à caractère civil. »

La réglementation concernant les cultes repose sur trois piliers:

- les relations administratives, juridiques notamment conventionnelles et financières avec les cultes (compétence du Ministère d'État, spécifiquement le Département des Cultes) et l'organisation de la fête nationale et des festivités de commémoration (Ministère d'Etat);
- les questions relatives à l'implantation locale des cultes comportant notamment les fabriques d'église et les édifices affectés au culte, pour le culte catholique et marginalement pour le culte protestant (compétence du Ministère de l'Intérieur);
- les questions relatives à la place des religions dans l'enseignement public et notamment la mise en place d'un cours d'éducation aux valeurs (compétence du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse).

Aussi le présent rapport d'activité se limite-t-il aux questions relevant spécifiquement du Ministère d'État.

Le programme gouvernemental a connu une première application avec l'introduction, en juin 2014, d'un acte central à caractère civil à l'occasion des célébrations officielles de l'Etat pour la fête nationale.

Durant l'année 2014, le Gouvernement a négocié, avec les cultes conventionnés et certains cultes non conventionnés qui en avaient fait la demande, le remplacement des conventions existantes avec les cultes catholique, protestant, protestant réformé, israélite, anglican et orthodoxe. Les négociations avec le culte musulman furent elles aussi reprises suite à leur interruption en 2011, interruption qui avait été décidée, d'une part, pour permettre à la communauté de se doter de statuts et de se mettre d'accord sur un organe représentatif national, et, d'autre part, à cause des travaux de préparation du rapport d'experts sur l'évolution des relations entre l'État et les cultes publié finalement en 2012. A l'issue des négociations, un texte a pu être finalisé fin 2014 et les nouvelles conventions ont été signées le 26 janvier 2015. Elles couvrent les cultes précités, y compris désormais aussi la communauté musulmane.

Le Gouvernement est actuellement en train de préparer le texte des projets de lois portant approbation des dispositions des conventions dont les éléments essentiels peuvent se résumer comme suit:

Les conventions respectent le principe du « pacta sunt servanda », donc les situations juridiques existant au moment de la signature des conventions, en ce qui concerne tant le personnel actif que le personnel retraité tombant sous les anciennes dispositions lors de la signature de la convention. Les

nouvelles règles s'appliquent donc aux ministres du culte engagés par les cultes après la signature de la convention.

Les nouvelles conventions confortent le principe de séparation entre l'État et les Églises caractérisé par l'indépendance et la neutralité réciproques et par l'autonomie des cultes. Aussi, les conventions sont-elles marquées essentiellement par l'abandon de certains relents de limites à l'autonomie des cultes notamment en ce qui concerne leur organisation interne, un désengagement financier progressif de l'État, la continuation d'une certaine aide financière publique aux cultes en fonction de leur rôle dans la société et l'abandon de l'assimilation des ministres du culte aux fonctionnaires en ce qui concerne le calcul de leurs traitements et pensions.

Quelques points déterminants des nouvelles conventions:

- La liberté et l'autonomie d'organisation des cultes sont inscrites dans les conventions, et l'intervention de l'État dans l'organisation personnelle et territoriale des cultes et la nomination des chefs et ministres du culte est abandonnée.
- Le respect de l'ordre public luxembourgeois, des droits et libertés constitutionnels, des droits de l'homme et notamment de l'égalité de traitement par les communautés culturelles est expressément ancré dans les conventions.
- Le calcul des traitements et pensions des ministres du culte ne s'opère plus selon les règles applicables aux fonctionnaires et les nouveaux engagements effectués par les communautés s'effectueront selon le droit privé.
- La prise en charge directe des traitements par l'État est remplacée par un système prévoyant le versement d'une enveloppe financière annuelle globale aux cultes en fonction de leur importance. Ce système de soutien financier commencera à jouer, progressivement, à partir du moment où le montant de l'enveloppe fixé dans les nouvelles conventions dépassera le montant qui serait dû aux cultes selon le régime actuel.
- Le montant global du financement public qui découle du nouveau système, à partir du fonctionnement intégral de ce système, et après l'expiration des situations relevant du « pacta sunt servanda », se réduira sensiblement et passera d'environ 24 millions d'Euros par année actuellement à environ 8 Millions d'Euros par an au moment du fonctionnement intégral du nouveau régime fixé par les nouvelles conventions.

## D. Annexes

### 1. Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de 2014

23 janvier	Visite de Monsieur Eamon Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la République d'Irlande
7 février	Rencontre avec Madame Neelie Kroes, Commissaire européen
10 mars	Visite de Madame Annegret Kramp-Karrenbauer, Ministre-Président de la Sarre
18 mars	Visite officielle de Monsieur Martin Schulz, Président du Parlement européen
24 mars	Visite de S.E. Monsieur Milo Dukanovic, Premier Ministre du Monténégro
26 mars	Visite de S.E. Monsieur Lee Hsien Loong, Premier Ministre de Singapour
14 avril	Rencontre avec Monsieur Michel Barnier, Commissaire européen Entrevue avec Monsieur Patrick Weiten, Conseiller général de la Moselle
15 avril	Visite de Monsieur Anders Fogh Rasmussen, Secrétaire général de l'OTAN
30 avril	Rencontre avec Monsieur Nacer Meddah, Préfet de la Région lorraine
6 mai	Visite de Monsieur Josef Pühringer, Landeshauptmann von Oberösterreich
7 mai	Visite de Monsieur Karl-Heinz Lambertz, Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique
12 mai	Rencontre avec le Sheikh Jassim bin Hamad al Thani, État du Qatar
13 mai	Entrevue avec Madame Victoria Nuland, Secrétaire d'État adjointe américaine pour l'Europe
22 mai	Rencontre avec Madame Françoise Barré-Sinoussi, Lauréate du Prix Nobel de Médecine
23 mai	Visite de S.E. Monsieur János Áder, Président de la République de Hongrie
3 juin	Visite de Monsieur Mathieu Klein, Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle
16 juin	Visite de S.E. Cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, Ministre des Affaires étrangères des Émirats Arabes Unis
26 juin	Visite de S.E. Monsieur Adrian Hasler, Premier Ministre de la Principauté du Liechtenstein
3 juillet	Visite de S.E. Monsieur Luvsanvandan Bold, Ministre des Affaires étrangères de la Mongolie Rencontre avec une délégation du Sénat français
4 juillet	Visite de Monsieur Dean Spielmann, Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme
17 juillet	Rencontre avec Monsieur Pierre Moscovici, Commissaire européen
7 août	Entrevue avec Madame Julia Klöckner, Représentante du groupe parlementaire CDU

	au Parlement de Rhénanie-Palatinat
2 septembre	Visite de S.E. Monsieur Mohammad Javad Zarif, Ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran
30 septembre	Visite de S.E. Monsieur Sushil Koirala, Premier Ministre de la République démocratique fédérale du Népal
2 octobre	Visite de Monsieur Eiki Nestor, Président du Parlement de la République d'Estonie
9 octobre	Visite de travail de Monsieur António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
22 octobre	Visite officielle de S.E. Monsieur Pedro Passos Coelho, Premier Ministre du Portugal
3-5 novembre	Visite d'État de S.E. Monsieur Joachim Gauck, Président de la République fédérale d'Allemagne
5 novembre	Visite de courtoisie de S.E. Monsieur Charles Michel, Premier Ministre du Royaume de Belgique
11 novembre	Visite de LL.MM. le Roi et la Reine d'Espagne
12 novembre	Visite de Monsieur Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique
20 novembre	Visite de S.E. Monsieur Volkan Bozkir, Ministre des Affaires européennes et Négociateur principal de la République de Turquie
24 novembre	Visite de S.E. Monsieur Antoni Martí, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre
11 décembre	Visite de Monsieur Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

## 2. Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre au cours de l'année 2014

13 janvier	Trèves: Sommet de la Grande Région
20 janvier	Déplacement officiel à Bruxelles
27 janvier	Déplacement officiel à La Haye
6 février	Déplacement officiel à Berlin
13 février	Bruxelles: Sommet social Benelux
25 février	Déplacement officiel à Ljubljana
26 février	Déplacement officiel à Vienne
2-3 mars	Déplacement officiel à Lisbonne
3-5 mars	Déplacement officiel au Cap Vert
6 mars	Bruxelles: Conseil européen extraordinaire
20-21 mars	Bruxelles: Conseil européen
6 mai	Trèves: Réunion commune des Gouvernements du Luxembourg et du Land de Rhénanie-Palatinat
9 mai	Scy-Chazelles: Visite de la Maison Robert Schuman
15 mai	Déplacement officiel à Paris
27 mai	Bruxelles: Dîner informel des Chefs d'État ou de Gouvernement de l'Union européenne
6 juin	Cabourg: Commémoration du 70 <sup>e</sup> Anniversaire du Débarquement de Normandie
18-19 juin	Déplacement officiel à Berlin
26 juin	Ypres: Commémoration du Centenaire du début de la Première Guerre mondiale en présence des Chefs d'État ou de Gouvernement de l'Union européenne
27 juin	Bruxelles: Conseil européen
16 juillet	Bruxelles: Dîner de travail des Chefs d'État ou de Gouvernement de l'Union européenne
17 juillet	Perl: Commémoration Première Guerre mondiale au Schengen-Lycée
23-24 juillet	Déplacement officiel à Rome
30 août	Bruxelles: Conseil européen extraordinaire
4-5 septembre	Newport – South Wales: Sommet de l'OTAN
16 septembre	Sarrebruck: Réunion des Gouvernements du Luxembourg et de la Sarre
17 septembre	Déplacement officiel à Neuchâtel/Berne
23-29 septembre	New York: 69 <sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies
8 octobre	Milan: 3 <sup>e</sup> Sommet sur l'Emploi
10-11 octobre	Hambourg: Conférence « The Hambourg Summit – China meets Europe »
16-17 octobre	Milan: Sommet ASEM 10 (Asia Europe Meeting)
23-24 octobre	Bruxelles: Conseil européen
28 octobre	- Dubai: 10 <sup>th</sup> World Economic Islamic Forum - Visite à Abou Dhabi
1-2 décembre	Déplacement officiel à Strasbourg
4 décembre	Mayence: 14 <sup>e</sup> Sommet de la Grande Région
18-19 décembre	Bruxelles: Conseil européen

### 3. Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2014

14 janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception de Nouvel An de la Fédération des Artisans et de la Chambre des Métiers</li> <li>- Réception de Nouvel An de la « Baueren-Allianz » et « COOP-Allianz »</li> </ul>
15 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
20 janvier	Visite de l'Agence pour le développement de l'Emploi
22 janvier	Réception de Nouvel An du Conseil économique et social
23 janvier	Réception de Nouvel An des Entreprises
28 janvier	Réception de Nouvel An de la Chambre des Salariés
29 janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité au Lycée Michel Rodange</li> <li>- Rencontre avec le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises</li> <li>- Visite de la Société européenne des satellites</li> </ul>
31 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An au Gouvernement par une délégation de la Fédération des Ramoneurs-Fumistes
3 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrevue avec une délégation de la Ligue HMC</li> <li>- Rencontre avec une délégation de l'asbl « Allianz vun Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg »</li> </ul>
7 février	Visite du 45 <sup>e</sup> Cortège Saint-Valentin
24 février	Entrevue avec la CGFP
27 février	Réunion avec l'Union syndicale Luxembourg
10 mars	Réunion avec la FEDIL/UEL
11 mars	Dîner institutionnel au Château de Berg
12 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite auprès de l'entreprise LuxConnect à Bissen</li> <li>- Visite auprès de la Luxlait, Association agricole, à Colmar-Berg</li> </ul>
14 mars	Inauguration du nouveau siège de la Bourse de Luxembourg
18 mars	Séance académique « 100 ans Croix Rouge » au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg
25 mars	Remise d'une « Bretzel » par une délégation de la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtisseries
28 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion du Gouvernement avec les syndicats OGB-L, LCGB et CGFP</li> <li>- Réunion du Gouvernement avec l'UEL</li> <li>- Assermentation de Monsieur Marc Hansen comme nouveau membre du Gouvernement</li> </ul>
31 mars	Réunion avec une délégation de la Fédération des Artisans
2 avril	Présentation de la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays
24 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrevue avec une délégation de l'OGB-L</li> <li>- Réunion extraordinaire du Conseil de la Banque centrale du Luxembourg</li> </ul>
29 avril	Séance académique « 175 Joer onofhängeg »
6 mai	Ouverture de la 2 <sup>nd</sup> Luxembourg Satellite Conference
8 mai	Ouverture de la « Spring Conference » du Lycée Michel Rodange
10 mai	Ouverture de la Foire du Printemps
11 mai	Commémoration du 11 mai 1944 au Château de Bettembourg

19 mai	Visite auprès de l'entreprise Editpress Luxembourg S.A.
22 mai	Inauguration du nouveau siège de l'œuvre Grande-Duchesse Charlotte à Leudelange
25 mai	Élections européennes
2 juin	Visite auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne
4 juin	Visite de la Fabrique d'Images et du Filmland à Kehlen
13 juin	Rencontre avec une délégation de l'UEL
14 juin	Participation à la « Graduation ceremony + 50th anniversary » de la « International School of Luxembourg
20 juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20<sup>e</sup> anniversaire de la Cour de Justice de l'Association européenne de libre-échange</li> <li>- Séance plénière du Conseil Interparlementaire de Benelux</li> </ul>
23 juin	Cérémonies dans le cadre de la Fête nationale
24 juin	Déjeuner communautaire offert par S.E. Monsieur l'Ambassadeur de Grèce
25 juin	Entrevue avec les syndicats LCGB, OGB-L, CGFP et l'UEL
30 juin	Réunion avec le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises
2 juillet	Visite du Musée militaire à Diekirch
14 juillet	Visite du studio Melusine et du Studio 352 à Contern
15 juillet	Rencontre avec des représentants des Cultes conventionnés et non-conventionnés
28 juillet	Rencontre avec une délégation d'étudiants de l'Université de Berkeley
2 août	Cérémonie de commémoration du 100 <sup>e</sup> anniversaire du début de la Première Guerre mondiale en présence de représentants de la Grande Région
2 septembre	Cérémonie à Dudelange dans le cadre du 70 <sup>e</sup> anniversaire de la Libération du Luxembourg
13 septembre	Visite du tournage du film « Eng nei Zäit » au Fond de Gras
18 septembre	Réunion avec les partenaires sociaux
19 septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inauguration de la centrale de tri-génération de l'entreprise Kiowatt S.A. à Roost</li> <li>- Inauguration de la Vallée de la Paix au Moulin d'Asselborn</li> </ul>
20 septembre	Séance académique à Ettelbruck à l'occasion du 150 <sup>e</sup> anniversaire de la première représentation publique de l'hymne national « Ons Heemecht »
1 <sup>er</sup> octobre	Discours à l'occasion du Congrès « Eurocloud Europe »
2 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrevue avec une délégation de l'Association des Banques et Banquiers luxembourgeois</li> <li>- Participation au 20<sup>e</sup> anniversaire du « European Investment Fund »</li> </ul>
7 octobre	Visite auprès du Conseil d'État
13 octobre	Discours dans le cadre d'un déjeuner du « Economist Club Luxembourg »
14 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion avec les syndicats LCGB, OGB-L, LCGB et l'UEL</li> <li>- Rentrée parlementaire – Intervention sur le budget de l'État de la nouvelle génération</li> </ul>
18 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Synagogue d'Esch-sur-Alzette</li> <li>- Participation à l'émission « Background » de RTL Radio Lëtzebuerg</li> </ul>
20 octobre	Déjeuner avec les Ambassadeurs non-communautaires
6 novembre	Séance académique à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics
8 novembre	Participation à une table ronde de la Conférence générale de la Jeunesse et du Centre Information Jeunes
10 novembre	Ouverture du « Model European Parliament »
12 novembre	Réunion avec le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises
13 novembre	Visite à la Foire des Étudiants

17 novembre	Discours d'ouverture à l'occasion des « Luxembourg Internet Days »
18 novembre	- Remise du 12 <sup>e</sup> rapport annuel du « Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand » - Visite de la Kreativfabrik 1535°C à Differdange
19 novembre	- Rencontre avec une délégation du Comité Olympique et Sportif luxembourgeois - Réunion avec des représentants du culte catholique
24 novembre	- Réunion avec les syndicats LCGB, OGB-L et CGFP - Réunion avec une délégation de l'Union des Entreprises luxembourgeoises - Visite du site de production de l'Imprimerie Faber au Mierscherberg - Entrevue avec les représentants des éditeurs de la presse écrite - Inauguration du nouveau bâtiment de PricewaterhouseCoopers
26 novembre	Réunion avec les syndicats LCGB, OGB-L et CGFP
28 novembre	Réunion avec les syndicats LCGB, OGB-L et CGFP
29 novembre	Discours à l'occasion du 59 <sup>e</sup> Congrès national du LCGB
3 décembre	Entrevue avec une délégation de l'asbl « Allianz vun Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg »
5 décembre	Discours à l'occasion de l'ouverture officielle du 7 <sup>e</sup> Congrès ordinaire de l'OGB-L
10 décembre	- Entrevue avec une délégation de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils - Cérémonie d'assermentation des membres de la Commission européenne
12 décembre	Séance plénière du Conseil Interparlementaire de Benelux
16 décembre	Cérémonie commémorative du 70 <sup>e</sup> anniversaire de la « Battle of the Bulge » au Cimetière militaire américain
21 décembre	Cérémonie près de la Borne de la « Voie de la Liberté », place de Metz à Luxembourg